



Conseil de sécurité

Distr. générale
14 novembre 2014
Français
Original : anglais

Lettre datée du 13 novembre 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par la résolution 1526 (2004) du Conseil de sécurité, relatif à la menace que représentent l'État islamique d'Iraq et du Levant et le Front el-Nosra pour le peuple du Levant, qui a été présenté au Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées en application du paragraphe 22 de la résolution 2170 (2014) du Conseil de sécurité.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et du rapport à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire distribuer comme document du Conseil.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité
faisant suite aux résolutions 1267 (1999)
et 1989 (2011) concernant Al-Qaida
et les personnes et entités qui lui sont associées
(*Signé*) Gary **Quinlan**



**Lettre datée du 3 novembre 2014, adressée au Président
du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions
1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les personnes
et entités qui lui sont associées par l'Équipe d'appui analytique
et de surveillance des sanctions en application des dispositions
du paragraphe a) de l'annexe I de la résolution 2083 (2012)
du Conseil de sécurité**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport de l'Équipe de surveillance établi en application de la résolution 2170 (2014) du Conseil de sécurité. L'Équipe de surveillance note que le texte de référence est l'original anglais.

L'Équipe de surveillance formule à l'intention du Comité 10 recommandations, ayant pour objectif de contrer et d'atténuer la menace que posent l'État islamique d'Iraq et du Levant et le Front el-Nosra pour le peuple du Levant.

Je tiens à remercier un certain nombre d'États Membres et d'organes de l'Organisation des Nations Unies, notamment la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, le Département de la sûreté et de la sécurité et le Département des affaires politiques, de l'aide précieuse qu'ils nous ont apportée.

Le Coordonnateur
de l'Équipe d'appui analytique
et de surveillance des sanctions
(*Signé*) Alexander **Evans**

L'État islamique d'Iraq et du Levant et le Front el-Nosra pour le peuple du Levant : rapport et recommandations présentés en application de la résolution 2170 (2014)

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Résumé	5
II. Contexte et méthode	5
III. La menace	6
A. L'État islamique d'Iraq et du Levant	7
B. Le Front el-Nosra pour le peuple du Levant	9
C. Risques à court terme	11
D. Risques à long terme	12
E. Réactions dans le monde musulman	15
IV. Origines des armes	15
A. Évaluation stratégique	15
B. L'État islamique d'Iraq et du Levant	17
C. Le Front el-Nosra pour le peuple du Levant	18
D. Engins explosifs improvisés	19
E. Pérennité de l'approvisionnement et du réapprovisionnement en armes	19
F. Les risques émergents	20
V. Sources de financement	20
A. Évaluation stratégique	20
B. L'État islamique d'Iraq et du Levant	21
1. Pétrole	22
2. Extorsion et vol	24
3. Antiquités	26
4. Enlèvement contre rançon	27
5. Dons	27
6. Autres sources de revenus	28
7. Taux d'épuisement des ressources	28
8. Utilisation du secteur bancaire	29
C. Le Front el-Nosra pour le peuple du Levant	29

VI.	Recrutement et effectifs	30
VII.	Recommandations	31
A.	Recommandations concernant les sanctions	33
B.	Recommandations visant à renforcer les sanctions	35
C.	Recommandations ne concernant pas les sanctions	36
VIII.	Conclusion	36
Annexe		
	Individus importants pour l’EIIL et le Front el-Nosra et figurant sur la Liste relative aux sanctions contre Al-Qaida	38

I. Résumé

1. L'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL)¹ et le Front el-Nosra pour le peuple du Levant² représentent une menace directe à la paix et à la sécurité internationales. Leur extrémisme brutal et leur terrorisme constituent un danger pour les populations du Moyen-Orient, tant pour celles qui se trouvent actuellement sous leur contrôle que pour les autres. Les ressources dont ils disposent et leurs réseaux de combattants étrangers renforcent la menace transnationale émanant du mouvement d'Al-Qaida³. Leur propagande pernicieuse incite à la radicalisation et au meurtre, exacerbe et exploite les tensions sectaires, et met en danger les minorités.

2. La menace que posent ces groupes n'est pas nouvelle. L'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), qui était une émanation d'Al-Qaida en Iraq (AQI), est à présent une faction dissidente de l'organisation. Le Front el-Nosra est officiellement affilié à Al-Qaida. Ces deux groupes défendent ouvertement leur extrémisme et s'enorgueillissent de leurs campagnes terroristes. Mais l'ampleur de la menace qu'ils représentent est différente du point de vue qualitatif et quantitatif, en raison des liens entre les fonds dont dispose l'EIIL et le contrôle qu'il exerce sur une partie importante de la population et du territoire et des milliers de combattants terroristes étrangers provenant de plus de 80 pays, qui ont rejoint les rangs des deux groupes. Cela étant, ces groupes mènent une propagande habile, qui est diffusée sous forme numérique et produite à grande échelle de manière à atteindre des publics dans le monde entier.

3. Si elles sont efficacement appliquées, les sanctions ciblées imposées par le Conseil de sécurité peuvent être utiles pour démanteler l'EIIL et le Front el-Nosra, mais elles ne suffiront pas à elles seules à écarter totalement la menace. Une démarche globale s'impose, qui combine judicieusement les stratégies multilatérales et les actions menées par les États Membres à l'échelle nationale. L'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée en application de la résolution 1526 (2004) (ci-après dénommée l'Équipe de surveillance) soumet à l'examen du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées 10 recommandations, qui comportent des propositions en vue de l'adoption de trois mesures de sanctions renforcées pour juguler cette menace.

II. Contexte et méthode

4. Le présent rapport a été établi en vue de répondre à la demande faite par le Conseil de sécurité dans la résolution 2170 (2014), qu'il a adoptée le 15 août 2014. Dans cette résolution, le Conseil de sécurité chargeait l'Équipe de surveillance de présenter au Comité, dans un délai de 90 jours, un rapport sur la menace que représentent, pour la région notamment, l'EIIL et le Front el-Nosra, et sur la provenance de leurs armes, leurs sources de financement, leur recrutement et leurs

¹ Le groupe, qui figure actuellement sur la Liste sous l'appellation Al-Qaida en Iraq (QE.J.115.04), se fait à présent appeler « État islamique ».

² Figurant sur la Liste relative aux sanctions contre Al-Qaida sous le numéro de référence QE.A.137.14.

³ Figurant sur la Liste relative aux sanctions contre Al-Qaida sous le numéro de référence QE.A.4.01.

effectifs, et de formuler des recommandations sur les mesures supplémentaires à prendre pour écarter cette menace⁴.

5. L'Équipe de surveillance est un groupe indépendant composé de huit experts, aidés dans leur tâche par des administrateurs de l'ONU qui, ensemble, représentent 14 nationalités différentes. Elle a produit l'analyse et formulé les recommandations ci-après après s'être rendue dans les États Membres intéressés, au Moyen-Orient et ailleurs, avec lesquels elle a eu des contacts étroits, et après avoir réalisé une étude indépendante, mené des consultations avec le secteur privé et des organisations non gouvernementales et s'être entretenue avec des acteurs compétents de l'ONU, notamment les missions des Nations Unies sur le terrain. Il reste difficile d'obtenir des renseignements sur l'EIIL et le Front el-Nosra, et l'étude de ces groupes continue d'apporter de nouveaux éléments d'information. Les données figurant dans le présent rapport ont été validées, lorsque cela a été possible, grâce aux renseignements fournis par les États Membres, mais des études détaillées sont encore en cours.

III. La menace

6. Les groupes associés à Al-Qaida font peser une menace sur la paix et la sécurité internationales. En novembre 2014, ce constat n'est nulle part plus évident que lorsque l'on considère l'onde de choc causée par les deux principaux groupes associés à Al-Qaida qui opèrent en Iraq et en République arabe syrienne, à savoir l'EIIL et le Front el-Nosra. Le premier est une faction dissidente de l'organisation, le deuxième est affilié à Al-Qaida. Ces groupes représentent un danger immédiat et à long terme pour le Moyen-Orient et le reste du monde. Ils émanent tous deux de réseaux terroristes fondés par des vétérans d'anciens groupes liés à Al-Qaida, faisant revenir sur le devant de la scène plusieurs acteurs clefs qui se sont entraînés et ont combattu en Afghanistan et sur d'autres terrains dans les années 90.

7. Des divergences sont apparues entre l'EIIL et le Front el-Nosra en 2013, amenant le noyau dur d'Al-Qaida à se dissocier officiellement de l'EIIL en février 2014⁵. Les deux groupes sont en désaccord sur le commandement [le Front el-Nosra a prêté allégeance à Aïman Muhammed Rabi al-Zawahiri (QI.A.6.01) et au noyau dur d'Al-Qaida; l'EIIL a prêté allégeance à Abu Bakr al-Baghdadi, qui figure sur la Liste établie par le Conseil de sécurité sous le nom d'Ibrahim Awwad Ibrahim Ali al-Badri al-Samarrai (QI.A.299.11)]⁶. Ils s'opposent sur les objectifs prioritaires (le Front el-Nosra concentre ses actions terroristes sur les forces gouvernementales en Syrie, tandis que l'EIIL poursuit un programme régional plus étendu commençant par l'Iraq et la Syrie – qui ne sont que les premières étapes dans la réalisation d'objectifs plus larges). Malgré leurs divergences, les deux groupes poursuivent les objectifs fondamentaux du mouvement d'Al-Qaida. Ils visent à renverser l'ordre politique qui règne au Moyen-Orient en recourant à la violence terroriste, à établir un État fondé sur une fausse interprétation de la religion, qui a

⁴ Résolution 2170 (2014), par. 22.

⁵ Information fournie par un État Membre. Voir aussi, par exemple, l'article de Liz Sly paru dans le *Washington Post*, le 3 février 2014, « Al-Qaeda disavows any ties with radical Islamist ISIS group in Syria, Iraq ».

⁶ "داعش" يعلن قيام "خلافة إسلامية" ويبايع البغدادي (L'EIIL annonce la création d'un « califat » ayant Al-Baghdadi pour calife), *Alayat*, 29 juin 2014.

été largement reniée, et à rejeter toute influence étrangère, qu'elle soit politique, économique ou idéologique.

8. L'EIIL et le Front el-Nosra ont tiré parti de l'instabilité dans laquelle sont plongés l'Iraq et la Syrie. Dans le cas de l'Iraq, l'EIIL a profité du mécontentement à l'égard de l'ancien Gouvernement en raison de la mauvaise gouvernance, des divisions sectaires et de l'impréparation des forces de sécurité qui n'ont pas été en mesure de gagner du terrain et de s'emparer de territoires dans le nord, l'ouest, l'est et le centre du pays.

9. Dans le cas de la République arabe syrienne, l'EIIL et le Front el-Nosra sont des acteurs dans la guerre civile qui se déroule actuellement. Les deux groupes ont exploité le conflit à leur profit, dans le but de créer un espace territorial et politique où ils peuvent opérer. Ils se sont aussi servis du conflit syrien comme prétexte pour faire appel à des dons et à des volontaires internationaux, générant des ressources financières de plusieurs millions de dollars et attirant des milliers de combattants terroristes étrangers.

10. Le Front el-Nosra a tout d'abord axé ses efforts sur la lutte contre le Gouvernement syrien avant de poursuivre des objectifs idéologiques plus larges⁷. L'EIIL n'a pas fait montre d'autant de patience sur le plan stratégique, menant à la fois une campagne militaire classique et ayant recours à des méthodes terroristes non conventionnelles, tout en imposant par la force une administration fondée sur une idéologie extrémiste dans les régions qu'il contrôle. Il s'est notamment efforcé, de temps à autre, d'assurer la prestation de services à l'échelon local dans des lieux stratégiques, comme par exemple à Raqqa (Syrie) et à Mossoul (Iraq).

A. L'État islamique d'Iraq et du Levant

11. L'EIIL⁸ est le descendant direct d'Al-Qaida en Iraq (AQI), dont l'ancien chef Abou Moussa Al-Zarqaoui (tué en juin 2006)⁹ a mené des opérations en Iraq depuis 2003. En octobre 2004, AQI a prêté allégeance au noyau dur d'Al-Qaida et a organisé plusieurs attaques terroristes, notamment des attentats suicides et des attaques au moyen d'engins explosifs improvisés qui ont fait de nombreuses victimes parmi la population civile. Le groupe a été inscrit sur la Liste relative aux

⁷ À une exception près, il a notamment imposé un prétendu « ordre fondé sur la charia » dans certaines villes et villages syriens pour montrer à ses partisans qu'il était en mesure d'administrer un territoire.

⁸ La question du terme à employer pour désigner ce groupe continue de faire débat. Le groupe s'est rebaptisé « État islamique », lançant ainsi un appel idéologique fallacieux aux musulmans du monde entier. Dans le monde arabe, il est largement connu sous le nom de Daech, sigle renvoyant à son appellation arabe : al-Dawla al-Islamiya fi al-Iraq wa al-Cham. Ce terme véhicule de nombreuses connotations péjoratives, que l'on pense à *daes* : « celui qui écrase du pied » ou à *dahes* « celui qui sème la discorde ». Voir *France 24*, « Le Gouvernement français utilise le terme arabe *Daech* pour le groupe de l'État islamique », 18 septembre 2014. Par ailleurs, d'autres utilisent fréquemment les sigles EIIL et EIIS (État islamique d'Iraq et de Syrie). La difficulté dans ce cas est de savoir s'il faut utiliser le nom que le groupe s'est donné, risquant ainsi par inadvertance de légitimer la rupture idéologique avec le concept même d'État islamique (pour attirer un grand nombre de musulmans), ou l'un des autres termes (EIIL ou EIIS, ou Daech, qui est plus insultant et a une plus forte résonance en arabe).

⁹ Déclaration d'Abou Abdul Rahman al-Iraqi, Vice-Émir d'Al-Qaida en Iraq, à la suite du décès d'Abou Moussa Al-Zarqaoui, 8 juin 2006.

sanctions contre Al-Qaida établie par le Conseil de sécurité, le 18 octobre 2004. Il s'était fixé comme objectif initial d'instaurer un État fondé sur une idéologie extrémiste dans les régions majoritairement sunnites de l'Iraq, mais a étendu cet objectif en 2013 pour occuper un plus vaste territoire englobant des parties de la Syrie, comme l'indique sa nouvelle appellation « État islamique d'Iraq et du Levant ». En février 2014, en raison de tensions entre les dirigeants de l'EIIL et le Front el-Nosra, le noyau dur d'Al-Qaida s'est dissocié de l'EIIL. Ces tensions portaient essentiellement sur la question du commandement et sur les objectifs stratégiques qui devraient être prioritaires (local, régional ou international), plutôt que sur des divisions idéologiques fondamentales.

12. En juin 2014, les objectifs de l'EIIL ont été encore étendus lorsque son chef, Al-Baghdadi, s'est proclamé « calife » et a rebaptisé le groupe « État islamique »¹⁰. Ce groupe revendique désormais son autorité sur l'ensemble du monde musulman, une prétention qui a encouragé le ralliement de plusieurs autres milices et individus associés à Al-Qaida en dehors du Moyen-Orient. Cette réponse venant des rangs d'Al-Qaida apporte à nouveau la preuve que les racines profondes de l'EIIL sont à rechercher dans l'idéologie de ce mouvement.

13. L'EIIL comprend trois principaux groupes. Le premier est le commandement central, dominé par les Iraquiens, qui est dirigé depuis 2010 par Al-Baghdadi, un ressortissant iraquien qui faisait auparavant partie d'AQI, dont il était devenu le chef adjoint. Celui-ci affirme qu'il a les pleins pouvoirs sur l'EIIL et qu'il dirige ses branches militaire, administrative et religieuse. En utilisant le terme « calife », il va plus loin et revendique son autorité sur l'ensemble des musulmans du monde entier. Le deuxième groupe est essentiellement composé d'Iraquiens et de quelques Syriens, qui ont fait allégeance à Al-Baghdadi et assument des fonctions militaires et administratives. Le troisième groupe se compose de combattants terroristes étrangers provenant de plus de 80 pays, dont la présence a permis à l'EIIL de passer d'une organisation regroupant quelques centaines de membres à une force qui compte aujourd'hui plusieurs milliers de combattants.

14. Il est impossible de donner une estimation précise des effectifs actuels de l'EIIL. D'après les informations communiquées par les États Membres, le groupe compterait plus de 20 000 combattants¹¹, même si d'autres estimations donnent des chiffres bien plus élevés¹². Ainsi, une certaine incertitude règne quant à la question de savoir si tous ceux qui combattent aux côtés de l'EIIL ont réellement prêté allégeance à ce groupe, s'ils appartiennent à des milices alliées, s'ils se sont ralliés pour l'occasion, ou s'ils ont été forcés de se battre. La chute de Mossoul, tombée aux mains de l'EIIL en juin 2014, a marqué une étape importante dans le développement de l'organisation¹³. Cela a facilité les mouvements entre la Syrie et l'Iraq. Par ailleurs, le contrôle qu'exerce l'EIIL sur la majeure partie de la frontière

¹⁰ Il a été officiellement proclamé calife par le Conseil de la choura. Toutefois, étant donné qu'il avait déjà éliminé tous ses détracteurs du Conseil, cette déclaration était prévisible.

¹¹ Information fournie par les États Membres. Les États-Unis ont ainsi estimé publiquement que l'EIIL comptait entre 20 000 et 31 500 combattants. Voir « How foreign fighters are swelling ISIS ranks in startling numbers », *CNN World*, 14 septembre 2014.

¹² Les États Membres dans la région ont indiqué à l'Équipe qu'il était impossible de connaître le nombre exact de combattants, certains citant des chiffres dépassant 30 000.

¹³ « ISIS insurgents seize control of Iraqi city of Mosul », *The Guardian*, 10 juin 2014.

syro-iraquienne a favorisé l'afflux de combattants terroristes étrangers¹⁴, et a mobilisé de nouvelles recrues grâce à ces succès apparents¹⁵.

15. Sous l'autorité d'Al-Baghdadi, l'EIIL a une organisation structurée qui comprend des *wilayas* (gouvernorats iraqiens sous le contrôle de l'EIIL)¹⁶ et différents individus qui sont en charge de diverses villes et agglomérations¹⁷. Contrairement à plusieurs autres groupes associés à Al-Qaida, l'EIIL s'appuie sur une structure relativement décentralisée. Al-Baghdadi assure la direction stratégique (et exerce un strict contrôle opérationnel sur certaines opérations en première ligne), mais certains commandants opérationnels et des administrateurs civils jouissent d'une large autonomie. À Bagdad, l'EIIL prétend exercer un commandement secret par le biais d'une personne appelée le *wali* (gouverneur), qui dirige des branches distinctes chargées de la collecte de renseignements, des opérations et de la sécurité¹⁸.

16. Il apparaît d'après des informations de sources ouvertes fondées sur des données récupérées sur des supports de stockage informatiques de l'EIIL saisis par les autorités iraqiennes¹⁹, que Al-Baghdadi serait secondé par deux lieutenants, Abu Ali al-Anbari (non inscrit sur la Liste), qui est chargé des opérations en Syrie, et Abu Muslim al-Turkmani (non inscrit sur la Liste), qui est chargé des opérations en Iraq. Il s'agirait de deux anciens officiers de haut rang de l'armée iraqienne, ce qui pourrait expliquer pourquoi l'EIIL a rapidement acquis une maîtrise des tactiques militaires conventionnelles, parallèlement aux actes terroristes. Outre sa présence en Iraq et en Syrie, l'EIIL dispose aussi d'un réseau en dehors de ces deux pays, qui est en charge du recrutement, de l'approvisionnement et de la formation des combattants terroristes étrangers.

17. L'EIIL prétend être un État et a, de ce fait, annoncé une série de nominations et de structures destinées à conforter ce discours fallacieux. Il a mis en place un simulacre d'administration civile en nommant des responsables dans les domaines de la justice, de la sécurité et des communications. Un « ministère » serait chargé de l'accueil des combattants terroristes étrangers, notamment pour les loger, les armer, les entraîner et veiller à leur bien-être, sous la direction d'Abdullah Ahmed al-Meshedani (non inscrit sur la Liste)²⁰. Des gardiens de la moralité, les « *hisba* », effectuent des patrouilles pour le compte de l'EIIL pour veiller à ce que son idéologie radicale soit rigoureusement observée²¹.

B. Le Front el-Nosra pour le peuple du Levant

18. Le Front el-Nosra, également connu sous le nom de Jabhat al-Nosra, est apparu sur la scène publique le 24 janvier 2012. Il a été créé par des membres d'Al-Qaida en Iraq, en particulier par Al-Baghdadi, et a donc les mêmes origines que l'EIIL.

¹⁴ Information fournie par un État Membre.

¹⁵ Un État Membre estime que l'EIIL comptait 3 140 membres avant la chute de Mossoul.

¹⁶ D'après un État Membre, il y aurait huit *wilayas*.

¹⁷ Information fournie par un État Membre.

¹⁸ Information fournie par un État Membre.

¹⁹ « Inside the leadership of Islamic State: how the new "caliphate is run" », *The Telegraph*, 9 juillet 2014.

²⁰ Ibid.

²¹ « The Islamist State (Part 3) », *Vice News*, 13 août 2014.

Il a tout d'abord été inscrit sur la Liste sous le nom AQI en Iraq²², puis en tant qu'entité distincte²³. Il mène des attaques terroristes contre le Gouvernement syrien et des cibles civiles, notamment les minorités.

19. Le Front el-Nosra se compose d'un noyau dur de combattants originaires de la Syrie et du Moyen-Orient, qui sont soutenus par des combattants terroristes étrangers provenant d'autres régions, appelés les *Al Muhajiroun* (les émigrés). D'après Tayssir Al Khatib (non inscrit sur la Liste), responsable du bureau politique du Front, les cadres dirigeants du groupe sont pour la plupart syriens²⁴. La majorité de ses combattants sont âgés d'une vingtaine ou d'une trentaine d'années, certains étant encore plus jeunes. Il est impossible de déterminer le nombre total de combattants, mais ils seraient plusieurs milliers²⁵.

20. Le Front el-Nosra s'articule autour de trois branches : militaire, religieuse et politique²⁶, toutes étant placées sous la direction d'Abu Mohammed Al-Jawlani (QI.A.317.13), le « superviseur général » du groupe²⁷. Pour se protéger, celui-ci dirige les opérations dans le plus grand secret et entretient peu de contacts avec les membres du Front et aucun avec les médias²⁸. Après que l'EIIL a proclamé son « califat », Al-Jawlani a annoncé, en juillet 2014, qu'il avait l'intention de créer un « émirat » à Alep, d'autres « émirats » devant être proclamés, par la suite, dans les régions tenues par le Front en Syrie²⁹. Al-Jawlani, qui a fait cette déclaration lors d'une réunion sur la réorganisation du Front, a invité les autres factions opérant en Syrie à se rassembler sous la bannière de l'émirat. Cette annonce est destinée à mobiliser davantage de combattants terroristes étrangers (en concurrence avec l'EIIL)³⁰. Le Front a chargé un « conseil de la choura » d'arrêter une stratégie et de définir des préceptes religieux. Le conseil a des représentants locaux dans les zones conquises par le Front.

21. La branche « militaire » est placée sous le commandement de Hamoud Kanah (non inscrit sur la Liste), qui est assisté par un ressortissant marocain dénommé Mouaid Najjar (non inscrit sur la Liste)³¹. Née d'une constellation de petites cellules qui perpétraient des attaques de faible intensité, la structure militaire du Front el-Nosra s'est transformée pour former des unités de taille plus importante dans certaines régions de la Syrie. Sur le terrain, la structure des unités varie selon les lieux. Des groupes urbains opèrent à Damas pour éviter d'être repérés alors qu'à

²² 30 mai 2013.

²³ 14 mai 2014.

²⁴ جبهة النصرة: غالبية مقاتلينا سوريون (Front el-Nosra : la plupart de nos combattants sont Syriens), *Al-Jazira*, 12 janvier 2013.

²⁵ Un État Membre estime ainsi que le Front el-Nosra compte entre 4 000 et 6 000 combattants (novembre 2014).

²⁶ Information fournie par un État Membre.

²⁷ Bien qu'un État Membre ait informé l'Équipe que le Front rencontrait des difficultés pour maintenir son contrôle sur ses structures de commandement locales.

²⁸ Noman Benotman et Roisin Blake, « Jabhat al-Nusra: A Strategic Briefing », *The Quilliam Foundation*, janvier 2013.

²⁹ «إمارة إسلامية» تعلن منطقة حلب «النصرة» (La région d'Alep proclamée émirat par le Front el-Nosra), Addoustour, 13 juillet 2014.

³⁰ «النصرة» ترد لم نعلن الإمارة الإسلامية بعد لكننا نسعى إليها (Front el-Nosra : nous n'avons pas proclamé d'émirat, mais c'est notre objectif), *Al-Monitor*, 18 juillet 2014.

³¹ Information fournie par un État Membre.

Alep, le Front a déployé des unités qui sont organisées selon des principes militaires semi-classiques et qui comprennent des brigades, des régiments et des sections³².

22. Le Front el-Nosra mettrait actuellement au point une structure opérationnelle sophistiquée et bien compartimentée³³. L'entraînement de combattants dans la région de Hassaké a été confié à des unités dirigées par un Jordanien dénommé Iyad Nadmi Khalil Saleh (non inscrit sur la Liste), qui serait un neveu d'Abu Musab al-Zarqawi³⁴. Le responsable de la section d'appui logistique est Anas Hasan Khattab (QI.A.336.14), alias Abou Hamzah. La « branche politique » est dirigée par Tayssir Al Khatib (non inscrit sur la Liste). La branche judiciaire, au « bureau du ministère public » est placée sur la direction de Mosaab Salim Ibrahim al Kahtani (non inscrit sur la Liste), un Saoudien qui supervise les tribunaux religieux locaux. Le Front a mis en place une branche appelée « section des services généraux », qui est chargée des services sociaux et publics (eau, électricité, alimentation) destinés à la population dans les provinces dont il s'est emparé. Pour finir, il a pour porte-parole Redouan Nemous (non inscrit sur la Liste), également connu sous le nom d'Abou Firass, un Syrien, vétéran de la guerre en Afghanistan, exemple supplémentaire des liens remontant aux régions où Al-Qaida menait ses principales activités.

C. Risques à court terme

23. L'EIIL et le Front el-Nosra représentent une menace importante pour les populations vivant dans les territoires dont ils se sont emparés. Les deux groupes sont connus pour avoir procédé à des exécutions sommaires de détenus, dont plusieurs ont été filmées et diffusées sur les réseaux sociaux et les sites de partage de vidéos. Les victimes de ces exactions appartiennent à de nombreuses communautés différentes. S'il est vrai que les minorités et les musulmans chiïtes ont été les plus durement touchés par ces violences, beaucoup de sunnites ont aussi été tués par l'EIIL et le Front el-Nosra. D'après des informations crédibles, ces deux groupes auraient également commis des viols et d'autres formes de violence sexuelle. Ils menacent les agents médicaux et humanitaires en Syrie et en Iraq, qui s'efforcent de soulager les souffrances de la population. Ils ont pris pour cible et tué des journalistes uniquement parce que ceux-ci faisaient leur travail. Ils ont enlevé et assassiné des personnes, dans le but d'obtenir une rançon ou pour envoyer un message politique. Les opérations de l'EIIL et du Front el-Nosra font en outre peser une grave menace sur l'intégrité territoriale de l'Iraq et de la Syrie.

24. La présence de l'EIIL complique les efforts faits pour instaurer un nouvel ordre politique en Iraq, même si un nouveau Gouvernement moins exclusif a été mis en place. Les opérations menées par l'EIIL et le Front el-Nosra en Syrie mettent en péril les initiatives lancées en vue de parvenir à un règlement politique, dans le contexte d'une guerre civile complexe qui dure déjà depuis plus de trois ans. Les réseaux de combattants terroristes étrangers au sein de l'EIIL et du Front el-Nosra menacent déjà plusieurs autres États, ceux qui se trouvent dans les rangs du Front auraient ainsi contribué à mettre en place un réseau secret de planificateurs

³² Noman Benotman et Roisin Blake, « Jabhat al-Nusra: A Strategic Briefing », *The Quillia Foundation*, janvier 2013.

³³ Ibid.

³⁴ Information fournie par un État Membre.

d'attentats pour des opérations extérieures du noyau dur d'Al-Qaida, appelé le « groupe Khorasan » (non inscrit sur la Liste).

D. Risques à long terme

25. L'EIIL et le Front el-Nosra présentent de nombreux risques à long terme. Dans la région, les deux groupes font courir à la population civile une multitude de risques : exécutions arbitraires, viols, extorsions, expulsions de minorités ethniques et religieuses, intimidations et violences à l'encontre des populations musulmanes sunnites ou chiites et usage d'engins explosifs improvisés et attentats-suicides à la bombe dans des lieux publics. Ces risques persisteront si l'un ou l'autre de ces groupes continue de s'emparer de territoires et de dominer des populations locales.

26. Par ailleurs, l'EIIL continuera d'exacerber les tensions interconfessionnelles par ses actes de violence contre des musulmans chiites et par l'assassinat et l'oppression des sunnites qui rejettent son idéologie extrémiste et perverse. Ces agissements auront vraisemblablement des répercussions en dehors de l'Iraq et de la Syrie, en suscitant des tensions dans le reste de la région³⁵. Outre l'accroissement des tensions intercommunautaires internes, cela pourrait aussi avoir des effets de plus vaste portée sur les relations entre États au Moyen-Orient. Fondée sur l'exclusion, l'idéologie du Front el-Nosra incite également à la violence contre des minorités et contre de nombreux musulmans, sunnites ou chiites. La campagne menée contre les minorités a déjà modifié les caractéristiques démographiques de l'Iraq et de la Syrie : si elle s'intensifie, elle pourrait conduire à de nouveaux pogroms contre des civils et restructurer la géographie sociale d'un certain nombre de pays du Moyen-Orient³⁶.

27. En dehors de la région, l'EIIL et le Front el-Nosra présentent trois grands dangers. Le premier a trait aux vastes et divers réseaux de combattants terroristes étrangers, principalement associés à l'EIIL mais également présents parmi les rangs du Front el-Nosra, qui sont originaires de plus de 80 pays et dont le nombre dépasse les 15 000³⁷. Tout comme le Front el-Nosra et l'EIIL ont été établis par d'ex-combattants, il est très probable que, dans les mois et les années à venir, d'anciens éléments de l'EIIL et du Front menacent la paix et la sécurité dans d'autres pays. Tous les combattants terroristes étrangers ne reprendront pas à leur compte les objectifs d'Al-Qaida après avoir quitté l'Iraq et la Syrie, mais un certain nombre d'entre eux le feront et s'emploieront à radicaliser et recruter d'autres personnes et à planifier des attentats terroristes. L'EIIL a en outre clairement l'intention d'attaquer l'occident et un certain nombre d'autres États Membres³⁸, ainsi qu'en témoignent la

³⁵ Le Liban, par exemple, connaît déjà des tensions liées à ce phénomène, qui sont cependant moins fortes que ce qui avait été prévu par certains.

³⁶ D'après le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, au 30 octobre 2014, 3 023 769 réfugiés syriens avaient été enregistrés, dont 23 367 en Afrique du Nord. Au 19 septembre, le nombre d'Iraqiens déplacés depuis janvier 2014 aurait atteint 1,8 million (d'après une déclaration du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) au Conseil de sécurité, le 19 septembre 2014 (S/PV.7271, p. 3).

³⁷ S/2014/770, par. 14.

³⁸ Par exemple, d'après certains enregistrements, des combattants terroristes étrangers projetaient de prendre pour « prochaine » cible des États d'Asie centrale.

propagande qu'il diffuse sur Internet³⁹, l'exécution de quatre otages occidentaux depuis août 2014 et certains attentats, comme par exemple celui perpétré en Belgique par des individus affiliés sur le plan opérationnel et idéologique au Front el-Nosra et à l'EIIL. Ce constat s'appuie également sur les projets de certains combattants terroristes étrangers de perpétrer des attentats dans leurs pays d'origine respectifs⁴⁰.

28. Divers commandants terroristes tchéchènes de la Fédération de Russie combattent aux côtés du Front el-Nosra, sans s'être pour autant désolidarisés d'Emarat Kavkaz (QE.E.131.11). Leur présence temporaire en Syrie ne devrait pas faire oublier leur objectif à long terme, à savoir reprendre leur campagne contre la Fédération de Russie ou créer de nouveaux réseaux terroristes en Europe. Parmi les troupes de l'EIIL se trouvent des combattants aguerris, qui ont dans le passé affronté les forces américaines lors d'engagements conventionnels en Iraq, dont certains anciens militaires ayant appartenu aux forces armées iraqiennes, avant ou après 2003. Le fait qu'ils transmettent leur savoir-faire à ces nouveaux combattants terroristes étrangers constitue une autre dimension de la menace. En outre, dans le cas de l'EIIL, le fait que le groupe puisse utiliser les fonds saisis pour financer de futurs attentats terroristes est un autre risque et pourrait même expliquer les annonces de ralliement relevant davantage de l'opportunisme faites par certains groupes associés à Al-Qaida⁴¹.

29. La virulence de l'idéologie toxique de l'EIIL et du Front el-Nosra, habilement diffusée sous forme de propagande numérique en divers formats et en de nombreuses langues, constitue un deuxième danger. Les outils de radicalisation employés (vidéos, médias sociaux, magazines en ligne, culte de la personnalité des terroristes décédés) pourraient favoriser une nouvelle série d'opérations liées au mouvement d'Al-Qaida. La propagande de l'EIIL fait d'ailleurs figure de modèle au sein de ce mouvement. Son centre audiovisuel d'Al-Hayat dispose de moyens perfectionnés. Ses vidéos sont produites par des professionnels et ses messages traduits en de nombreuses langues.

30. Cependant, contrairement au noyau dur d'Al-Qaida, qui a, en grande partie, centralisé la production et la diffusion de ses messages de propagande, l'EIIL tire pleinement parti des capacités multiples et décentralisées qu'offrent les réseaux sociaux. S'appuyant sur une stratégie faisant appel aux internautes (*crowdsourcing*), l'EIIL produit plus de propagande, et plus souvent, que tout autre groupe. Il est, du fait de cette diversification, plus difficile de faire obstacle à la campagne de communication de l'EIIL. Un discours du porte-parole de ce groupe, Abou Mohamed Al-Adnani (QI.A.325.14), a par exemple été traduit en sept langues (anglais, turc, néerlandais, français, allemand, indonésien et russe)⁴². Les responsables des cellules antiterroristes d'un certain nombre d'États Membres ont fait part de l'inquiétude que leur inspirent la qualité et la rapidité de propagation des messages de propagande de l'EIIL, qui sont souvent diffusés (et republiés) même dans des pays où Al-Qaida n'était pas présent par le passé⁴³. Les réseaux sociaux sont aussi utilisés à grande échelle pour recruter, promouvoir le groupe, diffuser sa

³⁹ « ISIL releases new message, threatening US and its allies », *Press TV*, 22 septembre 2014.

⁴⁰ Information fournie par un État Membre.

⁴¹ Information fournie par un État Membre.

⁴² Mustapha Ajbaili, « How ISIS conquered social media », *Al Arabiya News*, 24 juin 2014.

⁴³ Information fournie par un État Membre.

propagande et montrer au public et glorifier des actes d'une violence extrême, afin d'intimider opposants et détracteurs.

31. Les progrès temporaires de l'EIL ont déjà suscité une vague d'émulation parmi d'autres groupes, dont des réseaux situés en dehors du Moyen-Orient. Une série de déclarations d'allégeance à l'EIL faites par des groupes opérant dans des régions aussi variées que l'Afrique du Nord et l'Asie du Sud et du Sud-Est, témoigne de la vaste influence de l'EIL. De ce fait, de nouveaux attentats perpétrés par des individus solitaires autoradicalisés, qui sont par définition difficiles à déjouer⁴⁴, risquent également de se produire. La multiplication virale des références à l'EIL dans les autoportraits (*selfies*) publiés depuis divers endroits du monde indique que la rhétorique de l'EIL trouve un puissant écho auprès d'une partie certes réduite mais disséminée de la jeunesse internationale⁴⁵. Cette idéologie risque également d'entraîner une forme moins visible de radicalisation. Les réseaux d'Al-Qaida dépendent de l'appui d'un vaste ensemble de personnes autres que des combattants, qui créent des messages de propagande, recueillent des fonds, recrutent, servent d'intermédiaires, offrent des conseils sur les voyages et le matériel et mobilisent l'appui de la population locale.

32. Le troisième danger tient aux innovations opérationnelles qui caractérisent les combats en Iraq et en République arabe syrienne, notamment le recours à la technique perfectionnée des « tunnels piégés » qui visent, entre autres cibles, d'importants bâtiments des forces de sécurité⁴⁶. Du fait de l'expérience ainsi acquise par les combattants terroristes étrangers ou locaux, le risque est réel de voir apparaître un vaste et durable vivier transnational de terroristes aguerris et mobiles, capables de planifier des attentats mêlant tactiques terroristes, conventionnelles et de guérilla.

33. Le phénomène EIL aura des répercussions durables et vraisemblablement profondes même si la progression du groupe est rapidement et complètement enrayerée d'ici à la fin de l'année 2014. Le parallèle est frappant avec les précédents conflits faisant intervenir des réseaux d'Al-Qaida, par exemple en Afghanistan, dont la communauté internationale subit encore les contrecoups plusieurs décennies plus tard.

34. Au moment de la rédaction du présent rapport, les frappes aériennes effectuées par une coalition d'États Membres pourraient déstabiliser les moyens d'action conventionnels de l'EIL et du Front el-Nosra et conduire ces groupes à revenir à des attaques plus asymétriques. Si l'EIL est repoussé à l'intérieur de l'Iraq et de la Syrie, il cherchera vraisemblablement de nouveaux moyens de réaliser ses objectifs en organisant ailleurs des attentats terroristes. Le groupe a recours à une stratégie de « choc et d'effroi » pour susciter la peur, attirer des sympathisants et s'imposer au sein du mouvement d'Al-Qaida. S'il y parvient, son image de marque pourrait

⁴⁴ Les autorités d'États Membres ont déjà déjoué plusieurs projets de ce type liés à la propagande de l'EIL.

⁴⁵ Qu'il s'agisse de photos réelles ou de simulations numériques, cela contribue à donner l'impression d'un mouvement de portée transnationale. Certaines de ces photos peuvent être le fruit d'une volonté de provocation ou de rébellion de certains jeunes et ne pas constituer de véritables témoignages de soutien à l'EIL.

⁴⁶ La technique est ancienne. La nouveauté réside ici dans le changement d'échelle et de fréquence des plasticages.

même éclipser celle d'Al-Qaida, ce qui redynamiserait un mouvement qui a vu son noyau dur s'affaiblir au cours des dernières années⁴⁷.

E. Réactions dans le monde musulman

35. La très grande majorité des musulmans et des oulémas (théologiens musulmans) rejettent l'idéologie de l'EIIL. L'usurpation par Al-Baghdadi du titre de calife et l'extrême violence dont fait montre ce groupe ont suscité une série de condamnations d'oulémas, qui ont mis en garde contre la sédition et les troubles⁴⁸ (*fitna*) engendrés par le groupe. Les oulémas et les intellectuels de l'ensemble du monde musulman, aussi bien en Iraq⁴⁹ qu'au sein de l'Union internationale des savants musulmans⁵⁰ et d'un groupe de théologiens d'Al-Azhar⁵¹, se sont mobilisés contre l'EIIL, prouvant que les partisans de ce groupe étaient très peu nombreux et leur idéologie extrémiste. Plus de 120 théologiens musulmans du monde entier ont également signé une « Lettre ouverte à Al-Baghdadi », dans laquelle ils réfutaient l'interprétation faussée de la religion que présentait l'EIIL et dénonçait les actes de ce groupe comme contraires à l'islam. Il est souligné, dans cette lettre, qu'Al-Baghdadi a « faussement interprété l'islam pour en faire une religion de la dureté, de la brutalité, de la torture et du meurtre [...] C'est un grand tort et une atteinte à l'islam, aux musulmans et au monde entier »⁵². Parallèlement, la campagne « Pas en mon nom »⁵³ lancée par des musulmans au Royaume-Uni a inspiré d'autres contestations contre l'EIIL menées par des musulmans de divers horizons dans de nombreux pays, dont le Royaume-Uni, l'Égypte, le Maroc⁵⁴, le Liban, l'Italie, la Belgique, la Norvège, l'Allemagne et la France⁵⁵.

IV. Origines des armes

A. Évaluation stratégique

36. Il n'existe aucune estimation fiable ou avérée du nombre d'armes classiques que détient l'EIIL, bien que les États Membres concernés s'accordent à constater

⁴⁷ Une telle évolution dépendra en grande partie de la capacité de l'EIIL de persuader d'autres groupes d'utiliser son nom et de se rallier à ses objectifs, sachant que les liens unissant de nombreux groupes liés à Al-Qaida sont lâches. Il est pour l'instant trop tôt pour se prononcer sur la question. Si certains groupes et individus affiliés à Al-Qaida ont exprimé leur appui à l'EIIL, on observe également un vaste ensemble de déclarations « prudentes », dont les auteurs témoignent de leur solidarité mais cherchent à garder les objectifs communs plus généraux du mouvement Al-Qaida. Il est cependant probable que la prochaine génération de dirigeants et de membres d'Al-Qaida agissant en réseaux soit en partie issue des combattants étrangers actuels de l'EIIL et du Front d'el-Nosra.

⁴⁸ مجلس علماء باكستان يحذر من فتنة تنظيم داعش (Un conseil de dignitaires religieux pakistanais met en garde contre la sédition de l'EIIL), *Alyoum*, 3 octobre 2014.

⁴⁹ « Iraqi clerics denounce ISIL in Friday sermons », *Al-Shorfa*, 24 octobre 2014.

⁵⁰ Shalik Mandhais, « Muslim leaders reject Baghdadi's caliphate », *Al Jazeera*, 7 juillet 2014.

⁵¹ « Egypt's top religious authority condemns ISIS », *Al Arabiya*, 12 août 2014.

⁵² Lettre ouverte à Al-Baghdadi.

⁵³ « British Muslims' message to ISIL : Not in my name! », *Euronews*, 25 septembre 2014.

⁵⁴ « Machi bessmity cette violence! », *Les Éco*, 12 octobre 2014.

⁵⁵ Voir, par exemple, Cordélia Bonal, « En Europe, des voix se lèvent contre l'Etat islamique », *Libération*, 25 septembre 2014.

que les quantités d'armes dont ce groupe s'est emparé sont supérieures à ce dont aurait besoin une milice et correspondent davantage à ce dont a besoin une armée. Aucun État Membre n'est en mesure de fournir des informations sur ce qui a été détruit ou perdu dans les combats et ce qui a été pris par l'EIIL. Seuls quelques États Membres ont donné des indications sur les capacités opérationnelles actuelles de l'EIIL et du Front el-Nosra (en matière de compétences techniques, de pièces détachées et de maintenance).

37. Il y a de fortes raisons de penser que l'EIIL et le Front el-Nosra sont des groupes très bien armés, principalement parce qu'ils opèrent dans une zone de conflit où les armes classiques pullulent. L'EIIL est particulièrement bien armé, car il dispose d'importantes quantités d'armes lourdes prises au Gouvernement iraquien. Il compte en outre parmi ses rangs des combattants ayant une expérience des opérations de guerre classique, qui maîtrisent l'usage de divers systèmes d'armement, dont des chars et des pièces d'artillerie⁵⁶. Les armes et munitions viennent de dépôts de matériel des années 80 et 90, ainsi que de stocks plus récents. La plupart des articles ont été soit pris aux forces armées iraqiennes ou (dans une moindre mesure) syriennes ou ont été livrés clandestinement à l'EIIL et au Front el-Nosra, principalement par des filières transitant par la Turquie⁵⁷.

38. La situation en République arabe syrienne depuis 2011 et le conflit intérieur en Iraq depuis 2003 ont suscité une forte hausse de la demande d'armes⁵⁸. Une vaste économie informelle s'est organisée dans la région autour de la contrebande d'armes, donnant naissance à l'infrastructure criminelle qui existe aujourd'hui⁵⁹. Et comme si cela ne suffisait pas, à ces immenses stocks d'armes gouvernementaux et à ces filières de contrebande vient s'ajouter le fait qu'une partie de la population rurale soit traditionnellement armée, comme en Iraq par exemple⁶⁰.

39. L'EIIL et le Front el-Nosra se sont emparés d'équipement militaire appartenant à des armées régulières. La saisie par ce groupe en juin 2014 de véhicules, armes et munitions qui suffiraient à armer et équiper plus de trois divisions de l'armée iraquienne donne une idée de l'ampleur du phénomène⁶¹. Ces armes ont été prises dans les dépôts du Gouvernement iraquien, principalement dans les provinces d'Anbar et Salaheddine mais également à Mossoul, Kirkouk et Diyala⁶². Ces saisies sont intervenues après que 30 % des soldats et volontaires, selon les estimations, avaient déserté leurs positions et abandonné leurs armes⁶³. Une grande partie de l'équipement de l'armée iraquienne pris par l'EIIL l'a été depuis juin 2014 (bien que cette part soit nettement moins importante que les premières saisies effectuées en juin 2014)⁶⁴.

⁵⁶ *Conflict Armament Research*, « Islamic State weapons in Iraq and Syria : analysis of weapons and ammunition captured from Islamic State forces in Iraq and Syria » envoyé du terrain (Londres, septembre 2014).

⁵⁷ Information fournie par la MANUI et un État Membre.

⁵⁸ Voir, par exemple, Rebecca Collard, « Iraq fighting is driving weapons prices through the roof », *Time*, 19 août 2014.

⁵⁹ Information fournie par un État Membre.

⁶⁰ Information fournie par la MANUI.

⁶¹ Information fournie par la MANUI.

⁶² John Blossen, « US Weapons Now in Hands of ISIS », *Newsmax*, 8 septembre 2014.

⁶³ Information fournie par la MANUI.

⁶⁴ Princy George, Analysis : « Why has the Iraqi army struggled to counter ISIL advance? » *Jane's Defence Weekly*, 16 juin 2014. Il est mentionné dans cet article que « des images provenant des

40. Plusieurs États Membres ont signalé que des armes envoyées en Syrie par des acteurs de la région et d'ailleurs sont tombées entre les mains de l'EIIL et du Front el-Nosra. Selon certaines sources, les deux groupes auraient également obtenu des armes venant d'autres groupes armés de l'opposition, en s'en emparant ou en les détournant ou les achetant⁶⁵. Le risque existe toujours que des armes fournies pour un objectif donné soient volées ou utilisées à une autre fin⁶⁶. Aussi reste-t-il important, pour limiter l'approvisionnement accidentel d'associés d'Al-Qaida, que des dispositifs permettent de contrôler efficacement l'utilisateur final et que les États Membres tiennent de registres des articles perdus ou volés. Selon des informations, les données d'identification auraient déjà été enlevées de certaines armes saisies en Syrie⁶⁷.

B. L'État islamique d'Iraq et du Levant

41. D'après les réseaux sociaux et d'autres sources d'information, il est manifeste que l'EIIL dispose d'armes légères, de fusils d'assaut, d'armes automatiques, d'armes lourdes, y compris peut-être de systèmes portables de défense antiaérienne (MANPADS) (SA-7)⁶⁸, de canons sol-sol et anti-aériens, de missiles⁶⁹, de roquettes, de lance-roquettes, de pièces d'artillerie, d'aéronefs, de chars (dont des modèles T-55s et T-72) et de véhicules, y compris des véhicules militaires polyvalents à grande mobilité. L'EIIL s'est emparé de centaines de véhicules de ce type appartenant à l'armée et à la police iraqiennes⁷⁰. Il a également pris et utilisé contre les forces iraqiennes⁷¹ des MANPADS⁷², dont le nombre, l'origine ou l'état de fonctionnement sont toutefois mal connus⁷³.

zones prises par l'EIIL semblent montrer de nombreux véhicules blindés [de l'armée iraqienne] saisis et détruits ». D'après l'analyse effectuée, « [l'armée iraqienne] est surtout une force d'infanterie légère, sa seule division blindée étant à Taji, au nord de Bagdad ».

⁶⁵ D'après des informations fournies par des États Membres.

⁶⁶ Au cours de divers précédents conflits, des armes saisies, volées ou vendues sont tombées entre les mains de groupes associés à Al-Qaida. Le risque est donc connu.

⁶⁷ *Conflict Armament Research*, « Dispatch from the field Islamic State weapons in Iraq and Syria – Preliminary findings from an examination of weapons and ammunition captured from IS in Iraq and Syria between mid-June 2014 and early August 2014 », (Londres, septembre 2014).

⁶⁸ Des systèmes SA-7 auraient été utilisés contre un avion-cargo à Bagdad en novembre 2003, ainsi que dans une tentative d'attaque au Kenya (en novembre 2002). Ces armes constituent une menace importante pour l'aviation civile. D'après certaines informations, l'Iraq et la République arabe syrienne auraient des SA-7 ou des systèmes de lance-missile similaires.

⁶⁹ Voir, par exemple, Jeremy Benden « As ISIS routs the Iraqi Army, here's a look at what the jihadists have in their arsenal », *Business Insider*, 8 juillet 2014.

⁷⁰ Information fournie par un État Membre.

⁷¹ Voir, par exemple, Matt Schroeden : « Fire and forget : The proliferation of man-portable Air Defence Systems in Syria », *Small Arms survey*, Irene Baef n° 9, août 2014.

⁷² « Un hélicoptère de l'armée iraqienne s'écrase, l'équipage tué », *Agence France Presse*, 8 octobre 2014.

⁷³ L'approvisionnement de batteries semble poser problème. Bien que d'après un article de presse, des groupes armés se trouvant en Syrie mettent au point des batteries rechargeables pour les systèmes SA-7. Si cette information est avérée, cela pourrait intensifier la menace que constituent actuellement les systèmes portables de défense anti-aérienne. Voir, par exemple, C.J. Chivers, « A Syrian Rebel Advance Off the Battlefield: A Longer-Lasting Battery for Missiles », *New York Times*, 25 juillet 2014.

42. L'EIL se sert beaucoup de véhicules légers et blindés⁷⁴ pour suivre une tactique de forte mobilité⁷⁵, au lieu de dépendre de chars de combat ou de pièces d'artillerie lourde plus difficiles à manœuvrer⁷⁶. Du fait de la campagne aérienne actuellement menée, il est probable que l'EIL poursuive cette tactique⁷⁷. Le groupe semble également avoir recours à des mines pour freiner l'avancée de l'armée iraquienne⁷⁸.

C. Le Front el-Nosra pour le peuple du Levant

43. Le Front el-Nosra a davantage besoin que l'EIL de nouveaux approvisionnements en armes et munitions. Il dépend de fournitures introduites clandestinement ainsi que du matériel pris à l'armée syrienne. Des combattants du Front se sont par exemple emparés en 2013 de dépôts d'armes situés dans la province de Rif-Damas en République arabe syrienne⁷⁹ et ont également participé, avec d'autres groupes armés, à une opération qui a abouti à la prise d'un important dépôt d'armes d'Alep le 15 mars 2013⁸⁰.

44. Il a également été signalé que les ventes d'armes à d'autres groupes d'opposition en Syrie constituaient un moyen d'obtenir des fonds; l'importance de ces recettes a cependant vraisemblablement diminué au cours des derniers mois⁸¹. Le Front el-Nosra a annoncé sur les réseaux sociaux avoir établi une usine d'armement, la « Fondation Baas pour la fabrique et la mise au point d'armes », ce qui témoigne de l'amélioration de ses moyens et de ses connaissances techniques⁸² mais pourrait aussi être le signe de difficultés d'approvisionnement. Le Front a vraisemblablement accès à des systèmes portables de défense antiaérienne, dont plusieurs exemplaires auraient été volés par des groupes armés en Syrie⁸³. Ces systèmes vont de la première génération (datant de quarante ans) à la troisième, d'après une analyse récente du projet Small Arms Survey. Certains d'entre eux pourraient abattre des cibles volant à une altitude de 3 500 mètres⁸⁴.

⁷⁴ D'après un État Membre, l'EIL s'est emparé d'environ 250 véhicules.

⁷⁵ Information fournie par la MANUI.

⁷⁶ Des chars blindés saisis ont été utilisés dans certains cas, mais le plus souvent les véhicules tout terrain à roues polyvalents à haute mobilité sont en première ligne et suivis de camions techniques équipés d'armes automatiques lourdes ou de canons antiaériens. *Source* : MANUI.

⁷⁷ Information fournie par deux États Membres.

⁷⁸ Information fournie par un État Membre.

⁷⁹ « Militants seize arms depots in Syria's Rif Dimashq in 2013 », *Jane's Terrorism Watch Report*, 20 mars 2013.

⁸⁰ « Islamist militants seize large arms depot in Syria's Aleppo », *Al-Monitor*, 20 mars 2013. D'après l'article, plusieurs armes antichar guidées (Kolomna KBM 9K11 Maljutka), un grand nombre de ce qui semblait être des caisses de roquettes Grad de 122 mm ; des obus de char de 82 mm et des munitions d'armes de petit calibre apparaissaient sur des vidéos.

⁸¹ Information fournie par un État Membre.

⁸² « Jabhat al-Nusra starts its own weapons factory », *Al-Monitor*, 24 avril 2014.

⁸³ Matt Schroeden « Fire and forget » (voir note 72 ci-dessus).

⁸⁴ Christopher F. Foss et James C. O'Halloran (dir. publ.), *Jane's Land-Based Air Defence 2011-2012* (Coulsdon, Surrey, Royaume-Uni, Jane's Information Group, 2011).

D. Engins explosifs improvisés

45. L'EIIL, et précédemment AQI, utilisent depuis longtemps des engins explosifs improvisés. Ces engins se sont considérablement perfectionnés depuis 2008. Ces derniers temps, l'EIIL continue à utiliser des engins explosifs improvisés, dont des véhicules piégés, ainsi que des projectiles formés par explosion, qui constituent l'un des plus grands dangers car ils ne peuvent être détectés par les dispositifs de protection contre les mines et embuscades⁸⁵. L'Équipe de surveillance a également appris que des produits chimiques et des billes métalliques enduites de poison avaient été utilisées dans des engins explosifs pour faire davantage de dégâts et de victimes⁸⁶. Les charges des véhicules piégés du Front el-Nosra utilisés dans des attentats suicides seraient en grande partie constituées d'importants restes explosifs de guerre, alors que l'EIIL semble utiliser de vastes quantités de trinitrotoluène (TNT) et de nitrate d'ammonium pour fabriquer des engins explosifs de grande taille placés dans des véhicules, qui constituent actuellement la principale menace pesant sur les forces irakiennes⁸⁷.

46. L'EIIL s'est emparé de divers camps militaires des Gouvernements irakien et syrien, dont des camps d'entraînement de la région de Mossoul, ainsi que des camps situés dans l'est de l'Iraq⁸⁸. Un grand nombre de ces camps se trouvent dans les provinces d'Anbar et de Ninive (par exemple, dans les régions de la Djézireh et du Tharthar)⁸⁹. L'EIIL s'est aussi vraisemblablement emparé d'armes en ces divers emplacements. Il contrôlerait également des bases aériennes en Syrie⁹⁰ et en Iraq⁹¹.

E. Pérennité de l'approvisionnement et du réapprovisionnement en armes

47. D'après différentes sources, l'EIIL s'est approprié suffisamment d'armes de petit calibre et de munitions irakiennes pour pouvoir poursuivre les combats aux niveaux actuels pendant une période pouvant aller de six mois à deux ans⁹². Il devrait être en mesure d'entretenir sans grande difficulté le matériel de pointe pris au Gouvernement irakien, qui n'avait pour l'essentiel jamais été utilisé auparavant. Il en va de même pour l'équipement militaire lourd russe, plus ancien, pris en Syrie, les pièces détachées étant faciles à trouver⁹³. L'EIIL a cependant détruit certains chars de combat pour empêcher l'armée irakienne de les reprendre et de les utiliser⁹⁴. Il pourrait cependant ne pas être en mesure d'assurer la maintenance de systèmes d'armement complexes et sophistiqués.

⁸⁵ Stéphane Taillat, « Is power powerless? US military actions in Iraq (2003-2008) », thèse de doctorat, Université Paul Valéry – Montpellier III, 2013.

⁸⁶ Information fournie par un État Membre et une organisation internationale.

⁸⁷ Information fournie par un État Membre et des experts techniques.

⁸⁸ Information fournie par un État Membre.

⁸⁹ Information fournie par la MANUI.

⁹⁰ Voir par exemple, « Islamic State militants capture key Syrian air base – giving them open road to the sea and massive store of weapons and ammunition », *Mail Online*, 24 août 2014.

⁹¹ Information fournie par un État Membre.

⁹² Information fournie par deux États Membres.

⁹³ Information fournie par un État Membre.

⁹⁴ Information fournie par un État Membre.

48. Le Front el-Nosra se heurtera à davantage de difficultés en matière de longévité, en raison de sa forte dépendance à l'égard des réseaux d'approvisionnement extérieurs. Cela pourrait cependant contribuer au rétablissement de liens fonctionnels entre l'EIIL et le Front, si ce dernier a besoin de l'EIIL pour avoir accès à des armes.

F. Les risques émergents

49. Bien que cela soit peu probable à court terme, si l'EIIL et le Front el-Nosra venaient à être menacés dans leur existence en Iraq et en République arabe syrienne, ils seraient davantage tentés de recourir à des armes non conventionnelles ou à fort impact. L'EIIL s'est montré capable d'assurer la sécurité de ses opérations et de faire preuve d'innovation sur le plan stratégique, par exemple en recourant à des drones⁹⁵.

50. Étant donné le degré élevé de complexité technique et scientifique que présentent la mise au point, l'acquisition et l'utilisation d'engins nucléaires, le risque que l'EIIL s'en procure ou en fabrique un est extrêmement faible. Le groupe a cependant accès à des sites où des agents chimiques étaient jusqu'à récemment produits ou stockés, dont le site de Mouthanna, bien que les experts estiment qu'il ne dispose actuellement pas des moyens nécessaires pour exploiter pleinement le matériel récupéré⁹⁶. Selon d'autres spécialistes, le groupe ne serait pas capable à court et à moyen terme de fabriquer des armes de destruction massive⁹⁷. L'EIIL est en possession de certains précurseurs, dont des munitions chimiques comme des obus d'artillerie et de mortier provenant de bases militaires du nord de l'Iraq⁹⁸. Il pourrait également y avoir un risque biologique, étant donné que l'EIIL contrôle maintenant des zones où se trouvent diverses installations, dont celles de l'Université de Mossoul⁹⁹. L'EIIL pourrait se servir des laboratoires pour essayer de mettre au point des capacités chimiques ou biologiques dans le futur.

51. Enfin, même si l'on parvient à réduire durablement la quantité d'armes lourdes et de véhicules dont disposent l'EIIL et le Front el-Nosra, les deux groupes continueront de disposer d'un grand nombre d'armes légères et l'EIIL d'importantes quantités de munitions. Même sans territoire, l'EIIL et le Front el-Nosra pourraient demeurer une menace pour la paix et la sécurité internationales.

V. Sources de financement

A. Évaluation stratégique

52. L'EIIL est une organisation autonome disposant de sources de financement diversifiées. Il s'est emparé d'un volume considérable d'avoirs en Iraq et en République arabe syrienne et perçoit d'importantes recettes régulières provenant de

⁹⁵ Indikael Hirel « Syrie : l'EI conquiert une base grâce à un drone de 450 euros », *Le Point*, 31 août 2014.

⁹⁶ Stephen Hummel « The ISIL's Theft of WMD Components in Iraq », *Combatting Terrorism Center*, Sentinel, vol. 7, n° 7 (juillet 2014), 30 juillet 2014.

⁹⁷ Dina Esfandiary and Matthew Cottee « The very small Islamic State WMD threat », *Bulletin of the atomic scientists*, 15 octobre 2014.

⁹⁸ Information fournie par la MANUI.

⁹⁹ Information fournie par un État Membre.

sources diverses : vente de pétrole brut, enlèvements contre rançon, extorsions de fonds et – dans une moindre mesure aujourd’hui – dons. Les analyses factuelles demeurent difficiles faute d’informations, comme l’illustrent clairement l’éventail des estimations communiquées à l’Équipe de surveillance par les États Membres et, plus largement, les débats publics autour de son financement. Les sources de revenus du Front el-Nosra sont encore plus opaques. Ce dernier dispose de moyens financiers moins importants et moins variés que l’EIIL. Pour l’heure, il semble faire davantage appel que l’EIIL aux dons extérieurs, principalement en dehors de la République arabe syrienne. Mais il tire aussi une grande partie de ses revenus des enlèvements contre rançon.

53. Une inconnue majeure est le montant des dépenses quotidiennes de l’EIIL, tout particulièrement depuis le lancement de la campagne militaire par la coalition multilatérale mise en place pour combattre le groupe, parallèlement à l’action poursuivie par les autorités irakiennes et syriennes.

54. Étant donné qu’une première analyse des sources de financement de l’EIIL et du Front el-Nosra fait apparaître des différences majeures dans la manière dont chaque groupe se procure des fonds, les mesures de sanction visant à bloquer le financement des deux groupes doivent être adaptées à leurs modes de financement respectifs. En outre, ces mesures doivent tenir compte de la difficulté de maîtriser le périmètre du territoire contrôlé par l’EIIL et le Front el-Nosra. Dans les zones où les combats se poursuivent, il semble peu probable de pouvoir contrôler entièrement les frontières internationales et les périmètres internes. L’analyse qui suit donne cependant à penser que les sanctions du Conseil de sécurité pourraient constituer un puissant moyen de perturber les activités de l’EIIL et du Front el-Nosra. Dans le cas de l’EIIL, les sanctions pourraient aider à réduire les sources de revenus du groupe, en bloquant la vente de certains produits de base (comme le pétrole brut et les antiquités, par exemple). Dans celui du Front el-Nosra, elles pourraient permettre d’assécher les sources de financement extérieur et de réprimer le versement de rançons illicites en violation du régime de sanctions créé par la résolution 1267 (1999) du Conseil de sécurité¹⁰⁰.

B. L’État islamique d’Iraq et du Levant

55. Selon les médias, l’EIIL serait l’organisation terroriste la plus riche du monde¹⁰¹. Le montant des avoirs en sa possession n’est toutefois pas facile à estimer, étant donné qu’il est difficile de confirmer la valeur des biens qu’il a volés à des personnes physiques et morales dans les territoires se trouvant sous son contrôle.

56. L’EIIL a également un certain nombre de sources de revenus réguliers. S’il semble tirer la majeure partie de ses fonds des champs pétrolifères qu’il contrôle en Iraq et en Syrie, il a d’autres sources de revenus importantes : extorsion ou « imposition », vol pur et simple, rançons. Il semble également se financer par des dons, même si cette source de revenus occupe une place relativement moins

¹⁰⁰ Comme mentionné, par exemple, dans les résolutions 2083 (2012), par. 6, 2161 (2014), par. 7, et 2170 (2014), par. 17, du Conseil de sécurité.

¹⁰¹ Voir, par exemple, Amanda Macias et Jeremy Bender, « Here’s how the world’s richest terrorist group makes millions every day », *Business Insider*, 27 août 2014, et Helen Lock, « How ISIS became the wealthiest terror group in history », *The Independent*, 15 septembre 2014.

importante. Enfin, il pourrait tirer des revenus de la vente de blé et, selon certaines informations (et à en croire la propagande même du groupe), il se livrerait à la traite des femmes et des enfants.

1. Pétrole

57. L'EIIL opère sur le territoire de deux États Membres riches en ressources énergétiques et contrôle un certain nombre de champs de pétrole ainsi que les infrastructures connexes. L'Équipe de surveillance a contacté des représentants et spécialistes du secteur pétrolier, examiné ces questions avec divers États Membres en septembre et en octobre 2014 et analysé les informations relevant du domaine public. La situation sur le terrain étant fluide, il est difficile d'établir des estimations fiables. En outre, les estimations pourraient devenir rapidement obsolètes du fait des récentes frappes aériennes lancées contre l'EIIL, qui ont commencé le 8 août 2014 et se poursuivaient au moment de l'établissement du présent rapport. Par ailleurs, il est probable que cette offensive pousse l'EIIL à modifier ses méthodes et tactiques. Les estimations disponibles dans le domaine public et celles fournies par les États Membres varient et sont fonction des hypothèses retenues. En revanche, il est certain que la production des champs pétrolifères irakiens et syriens qui se trouvent sous le contrôle de l'EIIL est loin d'atteindre la capacité de production normale.

58. Selon un certain nombre de sources, la principale source de revenus réguliers de l'EIIL repose sur les ventes de pétrole et sur l'aptitude de l'organisation à tirer profit des réseaux de contrebande établis. Selon un rapport publié en 2008, la contrebande de produits de base entre l'Iraq et la Syrie est une pratique ancienne et indispensable au bien-être et à la prospérité des populations de l'ouest de l'Iraq et de l'est de la Syrie depuis l'origine de ces deux États¹⁰². Plusieurs États Membres de la région ont confirmé que les réseaux de contrebande de produits de base existaient depuis très longtemps.

59. Selon les estimations d'un État Membre, l'EIIL serait en mesure de contrôler une production d'environ 47 000 barils par jour des champs de pétrole du nord de l'Iraq et de la Syrie, la plus grande partie provenant des puits syriens. Les principales capacités de production de pétrole brut syrien d'avant-guerre sont concentrées dans les champs situés sur le territoire contrôlé par l'EIIL¹⁰³, alors que le brut irakien provient essentiellement des champs situés dans le sud du pays hors du contrôle du groupe¹⁰⁴. Dans la presse, les chiffres avancés sont parfois encore plus élevés¹⁰⁵. Toutefois, les estimations publiées en octobre par l'Agence internationale de l'énergie sont inférieures¹⁰⁶.

¹⁰² Brian Fishman and others, *Bombers, Bank Accounts, & Bleedout* (Combating Terrorism Center at West Point), p. 86.

¹⁰³ Information fournie par un État Membre.

¹⁰⁴ United States Energy Information Administration, « Iraq », dernière mise à jour le 2 avril 2013 (www.cia.gov/countries/cab.cfm?fips=iz).

¹⁰⁵ Voir, par exemple, « Islamic State: US releases oil refinery strikes images », BBC, 25 septembre 2014.

¹⁰⁶ Selon le rapport de l'Agence internationale de l'énergie, la campagne aérienne menée en Iraq et en Syrie a réduit la capacité de l'EIIL d'exploiter les champs et raffineries de pétrole, a perturbé ses activités de contrebande et l'a privée en grande partie d'une source de combustible et de financement vitale pour son offensive. Le rapport cite un chiffre de 20 000 barils par jour. *Agence internationale de l'énergie*, « Oil Market Report », 14 octobre 2014, p. 20.

60. L'EIL extrait le pétrole brut des champs sous son contrôle et le vend à des réseaux de contrebande et à des intermédiaires. Le prix du baril à la tête de puits varie selon les estimations. Il est toutefois certain que l'EIL doit se contenter d'un prix qui est nettement inférieur aux cours internationaux et qui varie en fonction des conditions sur les marchés locaux et mondiaux. Se fondant sur des sources diverses, l'Équipe de surveillance estime qu'une fourchette de prix de 18 à 35 dollars par baril serait une hypothèse crédible¹⁰⁷. Cependant, le cours du brut étant orienté à la baisse¹⁰⁸, le prix que l'EIL peut en obtenir pourrait également décroître. En utilisant une fourchette comprise entre 18 et 35 dollars par baril et en reprenant l'estimation citée plus haut d'une production de 47 000 barils par jour, les recettes que l'EIL pourrait tirer du pétrole brut varieraient de 846 000 à 1 645 000 dollars par jour.

61. Cette estimation ne tient toutefois compte ni des coûts de production potentiels ni du pétrole brut utilisé par l'EIL pour ses propres activités. L'EIL a en effet besoin de pétrole brut, ne serait-ce que pour ses besoins logistiques essentiels et pour soutenir ses activités terroristes. Il est également difficile d'estimer la quantité de brut distribuée ou vendue à la population vivant sur le territoire contrôlé par l'EIL. En outre, la campagne aérienne en cours pourrait avoir un impact sur le volume des revenus tirés de la contrebande.

62. Les recettes que l'EIL tire du trafic de pétrole varient selon les estimations des États Membres. Ainsi, un État Membre a avancé une fourchette comprise entre 250 000 dollars et 1,5 million de dollars de recettes journalières. Un autre a indiqué à l'Équipe de surveillance que l'EIL pourrait engranger environ 411 000 dollars par jour, une fois prise en compte sa consommation interne. La diversité des estimations des États Membres souligne l'incertitude et la fluidité de la situation sur le terrain dans le territoire contrôlé par l'EIL.

63. Il semble que certains employés travaillant dans les champs de pétrole soient restés sur place ou aient été transférés dans d'autres champs (sous la pression peut-être des menaces et des intimidations), les membres de l'EIL n'ayant pas, selon toute probabilité, les compétences techniques voulues¹⁰⁹. On ignore cependant combien sont restés sur place, combien ils gagnent – s'ils sont payés – et combien ont pris la fuite¹¹⁰.

64. L'Équipe de surveillance a reçu des informations selon lesquelles le pétrole brut et les produits raffinés vendus illégalement par l'EIL sont transportés à bord de péniches, par grands lots de barils et par canalisations de petit diamètre utilisées généralement pour l'irrigation¹¹¹. Selon certaines informations, d'autres moyens de transport seraient utilisés, notamment des mules et des engins agricoles¹¹². Cependant, d'après de multiples sources, le camion-citerne est le principal moyen de transport pour le trafic de pétrole brut. Selon certaines informations,

¹⁰⁷ Basé sur des consultations tenues avec des États Membres et des spécialistes de l'énergie, ainsi que sur des informations provenant de sources indépendantes.

¹⁰⁸ *Agence internationale de l'énergie*, « Oil Market Report », 14 octobre 2014.

¹⁰⁹ Informations fournies par des États Membres. Voir aussi Ahmed Rasheed, « Oil smuggling finances Islamic State's new caliphate », Reuters, 23 juillet 2014.

¹¹⁰ Il se pourrait que la situation ne soit pas la même en Iraq et en Syrie.

¹¹¹ Information fournie par un État Membre.

¹¹² Voir, par exemple, Benoit Faucon et Ayla Albayrak, « Islamic State Funds Push into Syria and Iraq With Labyrinthine Oil-Smuggling Operation », *The Wall Street Journal*, 16 septembre 2014.

210 camions-citernes serviraient à écouler le pétrole brut extrait par l'EIIL¹¹³, mais leur nombre exact est inconnu. La plupart de ces véhicules ne sont en effet pas utilisés par l'EIIL mais par des intermédiaires privés, ce qui en rend le dénombrement encore plus difficile¹¹⁴. Il est important de noter que les camions qui transportent le pétrole brut provenant du territoire contrôlé par l'EIIL reviennent souvent avec des produits raffinés¹¹⁵.

65. Les sanctions ne pourront pas éliminer entièrement ce trafic. Les réseaux de contrebande existent depuis longtemps, les frontières et les couloirs routiers sont poreux (ou âprement disputés) et, lorsqu'il y a de l'argent à gagner, le trafic est inévitable. L'Équipe de surveillance estime cependant que les camions-citernes utilisés par l'EIIL et les réseaux de contrebande avec lesquels il travaille constituent un point vulnérable.

66. L'EIIL a mis en place quelques capacités de raffinage en Syrie et utilise des raffineries mobiles pour transformer le pétrole brut en gazole et autres produits raffinés¹¹⁶. L'organisation a besoin de produits raffinés pour ses propres activités et pour d'autres usages internes. Les raffineries modulaires ont cependant été prises pour cible par les frappes aériennes de la coalition¹¹⁷ et on ignore ce qui reste des capacités de raffinage de l'EIIL. À mesure que les moyens dont il dispose pour raffiner le pétrole brut diminuent, il est possible qu'il essaie d'« importer » davantage de produits raffinés, ce qui le ferait dépendre davantage de sa capacité d'importer à plus grande échelle : là encore, les camions-citernes deviennent une précieuse ressource. Le renforcement des sanctions contre les camions-citernes qui circulent sur le territoire contrôlé par l'EIIL n'empêchera pas les réseaux de contrebande de transporter et de vendre illégalement du pétrole et des produits pétroliers raffinés, mais cette mesure pourrait avoir pour effet d'accroître les coûts de transaction pour l'EIIL et les trafiquants et, partant, de pousser les coûts à la hausse et de réduire l'offre.

67. Les puits de pétrole ne sont pas la seule source d'approvisionnement de l'EIIL. S'il n'a aucun contrôle direct sur les grands oléoducs qui pourraient lui servir à exporter le pétrole brut, il s'est emparé d'une partie du réseau d'oléoducs de la région¹¹⁸. Le brut qui se trouve dans les oléoducs et les citernes contrôlés par l'EIIL est d'une importance cruciale. Selon un État Membre, l'EIIL a récupéré entre 2,5 millions et 3 millions de barils de pétrole dans les citernes et les oléoducs situés dans le territoire qu'il contrôle¹¹⁹. Il s'agit là d'une réserve substantielle dans laquelle le groupe pourrait puiser pendant un certain temps.

2. Extorsion et vol

68. L'EIIL prêche la vertu dans sa propagande mais pratique le vice. L'extorsion et le vol sont deux grandes sources de financement. S'il prétend rendre des services

¹¹³ John Defterios, « ISIS' struggle to control its oil riches », CNN, 4 septembre 2014.

¹¹⁴ Informations fournies par des États Membres.

¹¹⁵ Information fournie par un État Membre.

¹¹⁶ Informations fournies par des États Membres.

¹¹⁷ Voir, par exemple, Mariam Karouny et Ayla Jean Yackley, « Air strikes said to hit Islamic State oil refineries in Syria », Reuters, 29 septembre 2014.

¹¹⁸ Information fournie par un État Membre.

¹¹⁹ Voir aussi *Agence internationale de l'énergie*, « Oil Market Report », 14 octobre 2014, p. 20.

aux populations, l'EIL trompe le public quant à l'ampleur des vols et extorsions qu'il commet¹²⁰.

69. Un exemple est fourni par Mossoul, où l'EIL extorquait des fonds à des particuliers et des entreprises bien avant qu'il n'ait pris le contrôle de la ville¹²¹. Selon un État Membre, les extorsions rapportent plusieurs millions de dollars par mois à l'EIL¹²². Les victimes sont des personnes de toutes religions et appartenances, preuve que l'EIL exploite tous les civils qui se retrouvent temporairement sous son contrôle. D'après un État Membre, toutes les entreprises implantées sur le territoire contrôlé par l'EIL, qu'elles appartiennent ou non à des sunnites, sont systématiquement « imposées ». De même, selon un autre État Membre, l'EIL extorque de l'argent à tous ceux qui transitent, exercent une activité économique ou même vivent sur le territoire que le groupe contrôle en Iraq et en Syrie¹²³.

70. Cela étant, les minorités sont tout particulièrement visées par l'EIL¹²⁴. Ainsi, selon de nombreuses sources, le groupe a proposé trois possibilités aux chrétiens de Mossoul : se convertir, payer un impôt (la *jizya*), ou mourir¹²⁵. Les chrétiens vivant dans les régions sous le contrôle de l'EIL en Syrie ont été obligés de verser la *jizya*¹²⁶. Le fait de s'attaquer à certains groupes n'est pas une tactique nouvelle pour l'EIL. Selon une étude sur le financement d'AQI dans la province d'Anbar en 2005 et 2006 menée à partir de documents comptables saisis, le groupe levait des fonds auprès des personnes jugées coupables d'« apostasie »¹²⁷.

71. Si l'extorsion et le pillage assurent des revenus réguliers, l'occupation du territoire permet aussi à l'EIL d'exercer un contrôle important sur les avoirs. Selon de nombreuses sources, le groupe a saisi des quantités considérables d'avoirs dans la succursale de la Banque centrale d'Iraq à Mossoul. En outre, il est impossible d'estimer de façon précise la valeur des biens volés par l'EIL aux habitants du territoire sous son contrôle¹²⁸. Il se pourrait aussi que l'EIL essaie de vendre des articles saisis dans les usines, notamment du matériel de construction, du matériel textile et électrique¹²⁹. Dans le passé, AQI a également tiré des recettes importantes de la vente de biens volés tels que du matériel de construction, des groupes

¹²⁰ Selon un État Membre, 8 % à 10 % des revenus de l'EIL sont obtenus par extorsion.

¹²¹ Harith al-Qarawee, « Al Qaida sinks roots in Mosul », *Al-Monitor*, 24 octobre 2013.

¹²² « Attacking ISIL's Financial Foundation », exposé du Sous-Secrétaire au Trésor des États-Unis chargé du terrorisme et du renseignement financier, David S. Cohen, Carnegie Endowment for International Peace, 23 octobre 2014.

¹²³ Ibid.

¹²⁴ Voir, par exemple, Nour Malas and Maria Abi-Habib, « Islamic State's runs on extortion, oil piracy in Syria, Iraq », *The Wall Street Journal*, 28 août 2014.

¹²⁵ Voir le rapport de la MANUI et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme intitulé « Protection des civils dans les conflits armés en Iraq : 6 juillet-10 septembre 2014 », p. 11. Voir également Imran Khan, « Iraq Christians get Islamic State's warning », *Al Jazeera*, 19 juillet 2014.

¹²⁶ Voir, par exemple, Richard Spencer, « Militant Islamist group in Syria orders Christians to pay protection tax », *The Telegraph*, 27 février 2014.

¹²⁷ Benjamin Bahney and others, « An Economic Analysis of the Financial Records of Al-Qaida in Iraq », Rand Corporation, 2010, p. 36 à 39.

¹²⁸ Voir le rapport du Bureau pour les droits de l'homme du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur la protection des civils dans les conflits armés en Iraq : 6 juillet-10 septembre 2014, p. 12 et 16.

¹²⁹ Information fournie par un État Membre.

électrogènes et des câbles électriques¹³⁰. Si l'EIIL cherchait à vendre les biens et articles de valeur volés, ou d'autres avoirs tombés entre ses mains (véhicules de luxe, armes, biens de consommation), il pourrait accroître encore ses revenus.

3. Antiquités

72. Sur la question du pillage d'antiquités, l'Équipe de surveillance a consulté l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation mondiale des douanes ainsi que des spécialistes universitaires et d'autres experts¹³¹. Selon des informations de source publique, le pillage d'antiquités en Iraq et en République arabe syrienne est une autre source de revenus pour l'EIIL¹³². Il est établi que l'organisation encourage le vol d'antiquités iraqiennes et syriennes, notamment sur les sites archéologiques, et leur contrebande. L'EIIL tire des revenus des taxes prélevées auprès des pillards. Les pillages sont devenus plus systématiques et organisés. Ainsi, selon certaines informations, l'EIIL participe davantage aux fouilles, pour lesquelles il recrute des entrepreneurs équipés de bulldozers¹³³. Les pièces excavées sont ensuite vendues à des négociants locaux. Déjà, en janvier 2014, selon la Direction générale des antiquités et des musées de la République arabe syrienne, 300 personnes effectuaient des fouilles sur l'important site archéologique de Doura-Europos¹³⁴.

73. Il s'agit là d'un risque croissant mais pas nouveau¹³⁵. En 2003, le pillage des antiquités en Iraq avait poussé le Conseil de sécurité à agir. La résolution 1483 (2003) prévoit ainsi que les États Membres doivent prendre des mesures pour faciliter la restitution des biens culturels iraqiens qui ont été enlevés illégalement du pays depuis 1990, notamment « en frappant d'interdiction le commerce ou le transfert de ces objets et des objets dont il y a de bonnes raisons de croire qu'ils ont été enlevés illégalement »¹³⁶. Bien que le pillage et la vente d'antiquités soit un risque connu, il est très difficile d'estimer de façon fiable ce que cette activité rapporte à l'EIIL, et l'Équipe de surveillance n'a connaissance d'aucune information officielle établissant un lien clair entre une vente particulière et l'EIIL. En outre, le risque est également réel que les négociants locaux stockent les pièces archéologiques jusqu'à ce que la question attire moins l'attention mondiale. C'est pourquoi l'Équipe recommande une approche préventive.

¹³⁰ « An Economic Analysis of the Financial Records of Al-Qaida in Iraq », (voir note 128 ci-dessus), p. 36.

¹³¹ Cette question a fait l'objet d'une thèse de doctorat publiée sous le titre « Transnational crimes against culture: Looting at archaeological sites and the grey market in antiquities », Blythe Alison Bowman, Université du Nebraska, 2008.

¹³² Voir, par exemple, « ISIS Selling Iraq's Artifacts in Black Market: UNESCO », *Al Arabiya*, 1^{er} octobre 2014, et Mark V. Vlasic, « Islamic State sells "blood antiquities" from Iraq and Syria to raise money », *The Washington Post*, 14 septembre 2014. Pour aider les experts et les forces de l'ordre à reconnaître les types de pièces susceptibles d'être vendues illégalement, le Conseil international des musées a publié en 2013 une Liste rouge d'urgence des biens culturels syriens en péril. Une liste analogue des antiquités iraqiennes en péril existe depuis 2003.

¹³³ David Kohn, « ISIS's looting campaign », *The New Yorker*, 14 octobre 2014.

¹³⁴ République arabe syrienne, Ministère de la culture, Direction générale des antiquités et des musées de Syrie, « Rapport annuel 2013 », janvier 2014.

¹³⁵ Selon une organisation internationale, il s'agit d'un risque croissant, car les antiquités sont considérées comme un investissement sûr et rentable.

¹³⁶ Plus récemment, le Conseil exécutif de l'UNESCO a adopté une décision concernant la protection du patrimoine iraqien (195 EX/31).

4. Enlèvement contre rançon

74. L'extorsion de rançons demeure une importante source de financement pour l'EIIL, qui est connu pour ses enlèvements. Cette tactique¹³⁷, y compris la pratique cynique consistant à filmer le meurtre brutal des otages, rappelle celle employée par AQI. La majorité des victimes sont, comme toujours, des habitants de la région et, dans une moindre mesure, des membres d'organisations humanitaires et des journalistes étrangers. Comme indiqué dans le seizième rapport de l'Équipe de surveillance (voir S/2014/770, par. 51), d'après les informations communiquées par un État Membre, l'EIIL a extorqué entre 35 millions et 45 millions de dollars sous forme de rançons sur une période de 12 mois (soit environ 96 000 à 123 000 dollars par jour). Même s'il est peu probable que l'organisation puisse continuer longtemps à extorquer autant d'argent par cette méthode et même s'il se peut que cette source de revenus soit devenue moins importante pour l'EIIL, ces sommes soulignent combien il est pressant d'assurer l'application effective de l'interdiction de verser les rançons réclamées par les groupes inscrits sur la Liste des sanctions comme l'EIIL.

5. Dons

75. Par le passé, l'EIIL a reçu d'importants dons privés de ses partisans, principalement ceux dans la région. Ces dons restent une source de revenus pour l'organisation, comme le montrent les listes relatives aux sanctions établies par le Conseil de sécurité et certains États Membres¹³⁸. Selon ces listes et les informations publiées dans la presse¹³⁹, l'EIIL a recueilli plusieurs millions de dollars auprès de riches donateurs privés et dans le cadre de collectes de fonds.

76. Par ailleurs, plusieurs personnes ont été inscrites sur la Liste relative aux sanctions contre Al-Qaida pour avoir directement financé ou facilité des dons privés provenant de pays de la région en faveur de l'EIIL et du Front el-Nosra¹⁴⁰. Il ressort des éléments recueillis pour justifier l'inscription de ces individus que des activités de collecte de fonds ont lieu dans la région et que des passeurs de fonds transportent l'argent d'un pays à l'autre¹⁴¹. Divers moyens de communication sont également utilisés pour lever des fonds : médias sociaux¹⁴², Twitter¹⁴³, sites Web. Il semble

¹³⁷ L'enlèvement contre rançon est également une technique d'intimidation employée par l'EIIL pour forcer à l'exil certains habitants de la région.

¹³⁸ Par exemple, Tariq Bin-Al-Tahar Bin Al Falih Al-'Awni Al-Harzi a aidé à lever des fonds pour l'EIIL auprès de donateurs dans la région du Golfe. Voir Département du Trésor des États-Unis, « Treasury designates twelve foreign terrorist fighter facilitators », 24 septembre 2014.

¹³⁹ Voir, par exemple, Robert Mendick, « Banker who financed 9/11 mastermind now funding terrorists in Syria and Iraq », *The Telegraph*, 4 octobre 2014; Harriet Alexander et Alastair Beach, « How ISIL is funded, trained and operating in Iraq and Syria », *The Telegraph*, 23 août 2014.

¹⁴⁰ Muthanna Harith al-Dari (QI.A.278.10), 'Abd al-Rahman bin 'Umayr al-Nu'aymi (QI.A.334.14), Hamid Hamad Hamid al-'Ali (QI.A.326.14), Hajjaj bin Fahd al Ajmi (QI.A.328.14), Shafi Sultan Mohammed al-Ajmi (QI.A.338.14).

¹⁴¹ En particulier dans les cas de Hamid Hamad Hamid al-'Ali (QI.A.326.14) et Hajjaj Bin Fahd al Ajmi (QI.A.328.14).

¹⁴² Voir aussi le résumé des motifs ayant présidé à l'inscription de Shafi Sultan Mohammed al-Ajmi sur la Liste relative aux sanctions (QI.A.338.14).

¹⁴³ Résumé des motifs ayant présidé à l'inscription de Hajjaj Bin Fahd al Ajmi sur la Liste relative aux sanctions (QI.A.328.14).

également que des fonds soient levés sous les auspices d'organisations caritatives et détournés au profit des groupes terroristes¹⁴⁴.

6. Autres sources de revenus

77. L'EIIL pourrait disposer de fonds provenant d'autres activités. Les provinces de Ninive et Salaheddine assurent en moyenne plus de 30 % de la production iraquienne de blé¹⁴⁵. Lorsque l'EIIL a pénétré en Iraq, plus d'une douzaine de silos sont passés sous son contrôle. Selon le Représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en Iraq, il reste plusieurs centaines de tonnes de blé dans les silos tombés entre les mains de l'EIIL dans ces provinces¹⁴⁶. Il est possible que l'EIIL essaie de vendre le blé à prix réduit sur le marché noir ou l'utilise comme moyen de troc.

78. Selon certaines informations, l'EIIL se livre à la traite des femmes et des enfants sur les marchés locaux¹⁴⁷. L'organisation s'en est même vantée dans sa revue en langue anglaise *Dabiq*¹⁴⁸. Le fait que l'EIIL pratique la traite de personnes – autrement dit l'esclavage – témoigne de son absence totale de moralité.

7. Taux d'épuisement des ressources

79. Décrire les sources de financement de l'EIIL ne suffit pas. Encore faut-il savoir comment (et combien) l'organisation dépense. Pour se forger une idée de sa situation financière globale, il est essentiel de déterminer le rythme auquel l'organisation épuise les fonds dont elle dispose et si elle est en situation excédentaire ou déficitaire. Si l'occupation d'un territoire qui compte 5 à 6 millions d'habitants¹⁴⁹ permet à l'EIIL de lever davantage de fonds par l'extorsion et le vol, cette situation a en même temps l'inconvénient d'accroître le taux d'épuisement de ses ressources. L'EIIL a besoin de dépenser de l'argent et d'utiliser des ressources, telles que de l'essence, pour administrer la population sous son contrôle ou même pour maintenir l'activité économique à un niveau qui permette d'éviter les pénuries de vivres et autres biens essentiels. Les informations disponibles sur les dépenses de l'EIIL sont moins solides que celles qui portent sur ses revenus. Faute de connaître le taux d'épuisement de ses ressources, il est impossible de savoir combien d'argent il reste à l'organisation, déduction faite de ses dépenses opérationnelles, et quels menus services elle a sporadiquement fournis.

80. Ainsi, les informations divergent lorsqu'il s'agit de savoir ce que l'EIIL paye à ses membres. Certains éléments indiquent que de nombreux membres sont payés régulièrement. Selon un État Membre, la solde mensuelle versée par l'EIIL est fonction des compétences apportées. Il semble également que la nationalité soit un

¹⁴⁴ Résumé des motifs ayant présidé à l'inscription de Shafi Sultan Mohammed al-Ajmi sur la Liste relative aux sanctions (QI.A.338.14).

¹⁴⁵ Voir Système mondial d'information et d'alerte rapide de la FAO, Alerte spéciale n° 332, 25 juin 2014.

¹⁴⁶ Entretien avec le Représentant de la FAO en Iraq.

¹⁴⁷ Voir le rapport du Bureau pour les droits de l'homme du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et de la MANUI sur la protection des civils dans les conflits armés en Iraq : 6 juillet-10 septembre 2014, p. 13 et 15.

¹⁴⁸ Al-Hayat Media Center of ISIL, *Dabiq*, n° 4, septembre-octobre 2014.

¹⁴⁹ On ignore le chiffre précis en raison du grand nombre de réfugiés et de personnes déplacées dans les deux pays. Il s'agit donc d'une estimation approximative reposant sur les données démographiques disponibles.

facteur influençant le montant de la solde¹⁵⁰. D'après le même État Membre, la solde mensuelle varie entre 50 euros pour les combattants volontaires non qualifiés et 1 500 euros pour les membres plus qualifiés. Selon les estimations d'un autre État Membre, les combattants touchent entre 200 et 300 dollars par mois. L'EIIL verse également une indemnité pour chaque membre de leur famille. Un rapport public cite par exemple le cas d'un soldat recruté en Indonésie qui aurait touché une solde de 50 dollars par mois et une indemnité mensuelle de 50 dollars pour sa femme et de 25 dollars par enfant¹⁵¹.

81. L'EIIL doit également avoir accès à des produits pétroliers raffinés, ne serait-ce que pour soutenir son offensive. À la suite des frappes militaires lancées contre les petites raffineries, il va sans doute devoir acheter davantage de produits de ce type, ce qui entamera ses ressources.

8. Utilisation du secteur bancaire

82. D'autres associés d'Al-Qaida dans la région ont recours au secteur financier informel pour déplacer leurs avoirs financiers d'un pays à un autre. Cependant, étant donné la quantité importante de revenus engrangés par l'EIIL dans les régions sous son contrôle et la présence d'un certain nombre d'agences bancaires dans ces régions, il existe un risque résiduel que les spécialistes financiers de l'organisation essaient de sortir des avoirs financiers du pays en utilisant le système bancaire structuré.

C. Le Front el-Nosra pour le peuple du Levant

83. Les finances du Front el-Nosra sont bien plus opaques que celles de l'EIIL et les informations de sources publiques disponibles sont rares. Selon trois États Membres, le Front el-Nosra dépend de dons octroyés par des pourvoyeurs de fonds privés de la région au sens large. Il a recueilli plusieurs millions de dollars auprès de riches donateurs privés et dans le cadre de campagnes de collecte de fonds. L'organisation puise ses revenus à plusieurs autres sources : les enlèvements contre rançon, comme indiqué précédemment (voir S/2014/770), les extorsions perpétrées dans les zones proches des frontières turco-syriennes et jordano-syriennes, et les ventes d'armes à d'autres groupes en Syrie¹⁵².

84. Le Front el-Nosra est plus discret que l'EIIL sur ses opérations. Il ne fait cependant aucun doute qu'il s'est emparé d'un territoire beaucoup plus restreint que celui de l'EIIL et souvent fragmenté. Le nombre d'installations pétrolières actuellement sous son contrôle est très faible, voire nul, ce qui réduit quasiment à néant son aptitude à lever des fonds grâce au contrôle et à l'exploitation de la contrebande de pétrole. Il se peut cependant qu'il soit en mesure de tirer des revenus des réseaux de distribution situés dans les zones qu'il contrôle. Certaines informations semblent indiquer qu'il tirerait ou chercherait à tirer des revenus de la contrebande d'antiquités¹⁵³. Étant donné la richesse du patrimoine culturel de la République arabe syrienne et considérant que le Front el-Nosra a besoin de revenus

¹⁵⁰ Information fournie par un État Membre.

¹⁵¹ Institute for Policy Analysis of Conflict, « The Evolution of ISIS in Indonesia », 24 septembre 2014.

¹⁵² Information fournie par un État Membre.

¹⁵³ Information fournie par un État Membre et une organisation internationale.

réguliers pour garantir son approvisionnement en biens essentiels, toute mesure visant à faire obstacle à l'acquisition de ces revenus serait d'une grande utilité.

VI. Recrutement et effectifs

85. Il est difficile d'analyser avec précision le profil des membres de l'EIIL et du Front el-Nosra. Les estimations concernant les effectifs des deux groupes varient entre les États Membres (et parfois même entre les différents services d'un même État Membre). Les combattants de l'EIIL et du Front el-Nosra sont issus de milieux sociaux variés. Cependant, seule une minorité d'entre eux a une solide instruction (diplômés de l'enseignement supérieur, techniciens spécialisés, ingénieurs et médecins). Selon des États Membres, certains combattants de l'EIIL et du Front el-Nosra ont déjà été condamnés pénalement et ont purgé des peines de prison. Il semble que tel soit notamment le cas d'une proportion particulièrement élevée de combattants étrangers. Toutefois, leur profil n'est pas uniforme, loin s'en faut. Une petite partie des combattants sont des femmes, recrutées localement ou au sein des groupes de combattants étrangers, ce qui constitue une rupture par rapport aux conflits ayant précédemment impliqué des groupes associés à Al-Qaida¹⁵⁴.

86. L'EIIL a recours à trois grandes sources de recrutement. La première est constituée d'Iraqiens et d'un plus petit nombre de Syriens, qui, pour beaucoup d'entre eux, appartenaient déjà à AQI ou ont travaillé pour ce mouvement. Le noyau dur de ce premier groupe se réduisait à quelques centaines d'individus en 2011, mais il a connu une croissance rapide depuis. Il compte également parmi ses membres un certain nombre de ressortissants de pays du Moyen-Orient, autres que l'Iraq et la Syrie, qui sont associés au groupe depuis déjà un certain temps.

87. Le deuxième groupe est composé de combattants terroristes étrangers attirés en Syrie à partir de 2011, avec leur famille dans un certain nombre de cas, en réponse à des appels au combat ou après s'être autoradicalisés. Ces combattants sont originaires de plus de 80 pays, des contingents importants venant du Maghreb et du Moyen-Orient, ainsi que d'Europe et d'Asie centrale¹⁵⁵.

88. Ce groupe compte quelque 15 000 combattants (dont la grande majorité, mais pas la totalité, a rejoint les rangs de l'EIIL)¹⁵⁶. Il s'agit sans doute là d'une estimation basse, ces chiffres tenant compte des individus connus des autorités des États Membres et non de ceux qui se sont eux aussi probablement rendus en Syrie mais sont encore inconnus des autorités. Plusieurs centaines de ces combattants auraient été tués, tandis qu'un certain nombre d'entre eux sont retournés dans leur pays d'origine ou se sont rendus dans un pays tiers. Le nombre de ceux qui retournent au combat à plusieurs reprises, alternant périodes au front et séjours de repos dans d'autres pays, est assez faible. En majorité, il s'agit d'individus jeunes.

¹⁵⁴ Cette remarque ne vaut pas pour tous les groupes terroristes : les Tigres tamouls et la Fraction armée rouge constituent deux exemples parmi d'autres de groupes comptant des combattantes dans leurs rangs.

¹⁵⁵ L'Équipe de surveillance examinera plus en détail la question des combattants terroristes étrangers dans ses rapports à venir, comme le lui a demandé le Conseil de sécurité dans sa résolution 2178 (2014).

¹⁵⁶ Chiffre obtenu à partir essentiellement des informations fournies par les États Membres et notamment des renseignements recueillis lors de réunions régionales d'agences nationales de sécurité et de renseignement organisées par l'Équipe de surveillance.

On observe parmi eux la présence de nombreux binationaux, détenteurs de passeports européens, et d'un certain nombre de convertis. Les informations concernant le degré d'intégration de ces combattants terroristes étrangers sont divergentes, certaines sources indiquant que les unités opérationnelles présentent une certaine homogénéité¹⁵⁷, fondée sur une culture et une langue communes, tandis que d'autres soulignent l'existence d'unités mixtes composées de russophones, de francophones et d'anglophones (ce qui permet de supposer que leurs origines sont plus hétérogènes).

89. Le troisième groupe est composé de nouveaux membres recrutés localement, dont des miliciens et d'anciens baasistes ayant conclu des alliances tactiques avec l'EIIL et des personnes enrôlées de force dans les territoires dont l'EIIL s'est emparé.

90. Trois grands modes de recrutement se distinguent : l'utilisation de plateformes Internet, les contacts personnels et le prosélytisme, et (plus récemment) l'enrôlement forcé¹⁵⁸. Dans certains cas, il semble que la prison ait servi de terrain de recrutement, tant en Iraq et en République arabe syrienne que dans les pays d'origine des combattants terroristes étrangers¹⁵⁹. Un noyau dur de combattants de l'EIIL est composé d'individus auparavant emprisonnés en Iraq et en République arabe syrienne, certains ayant regagné leur liberté à la faveur d'évasions massives¹⁶⁰. Dans certaines régions du Maghreb (dont sont originaires un nombre comparativement élevé de combattants terroristes étrangers), certains groupes de la société civile ont été détournés de leurs fins en vue d'attirer des sympathisants. Selon les informations actuellement disponibles, peu de recrues semblent avoir reçu une instruction religieuse, la plupart n'ayant en réalité que des connaissances religieuses limitées ou superficielles.

VII. Recommandations

91. L'Équipe de surveillance formule à l'intention du Conseil de sécurité un ensemble de recommandations, qui se répartissent en trois catégories.

92. La première série de recommandations (sect. A ci-dessous) se rapporte au mandat défini dans la résolution 1267 (1999) du Conseil de sécurité¹⁶¹ et vise à encourager le Comité et les États Membres à poursuivre l'action qu'ils mènent en matière d'inscription sur la Liste et de mise en œuvre des sanctions, tout en engageant vivement les donateurs à aider les États Membres à combler leurs déficits de capacité. Il est également recommandé aux États Membres d'exhorter le secteur financier à renforcer la surveillance exercée sur les transferts financiers en provenance d'institutions susceptibles de continuer à opérer dans les territoires tenus par l'EIIL ou le Front el-Nosra.

¹⁵⁷ Par exemple, le groupe Harakat Sham al-Islam, associé au Front el-Nosra, est essentiellement composé de combattants terroristes étrangers marocains.

¹⁵⁸ Des cas d'enrôlement forcé ont été rapportés par des combattants de l'EIIL capturés au cours des affrontements d'octobre 2014 pour la ville de Kobané, en République arabe syrienne.

¹⁵⁹ Information fournie par un État Membre.

¹⁶⁰ Voir, par exemple, « Interpol donne l'alerte à la suite d'évasions massives au Pakistan, en Iraq et en Libye », *Reuters*, 3 août 2013, et « Al-Qaida dit avoir libéré plus de 500 détenus en Iraq », *Reuters*, 23 juillet 2013.

¹⁶¹ Y compris les résolutions ultérieures.

93. La deuxième série de recommandations (sect. B ci-dessous) découle directement des analyses figurant dans le présent rapport et préconise l'adoption de trois nouvelles mesures de sanctions qui supposent l'intervention du Conseil de sécurité. Se situant dans le prolongement du régime de sanctions contre Al-Qaida, elles tendent à renforcer les mesures relatives au gel des avoirs et à l'embargo sur les armes, dans le but à la fois de prévenir et de perturber les agissements des groupes visés.

94. Ces recommandations sont le fruit d'un débat approfondi mené au sein de l'Équipe de surveillance, notamment pour prendre en considération le risque de conséquences imprévues. Les mesures recommandées – à savoir la saisie des camions-citernes quittant les territoires sous contrôle de l'EIL et du Front el-Nosra ou tentant d'y pénétrer, avec leur chargement, la mise en place d'un moratoire international partiel sur le commerce des antiquités susceptibles de provenir de pillages perpétrés illégalement en Syrie ou en Iraq par l'EIL ou le Front el-Nosra, et l'imposition d'un embargo préventif sur les vols devant atterrir sur des territoires contrôlés par l'EIL ou le Front el-Nosra ou en décoller (une procédure de dérogation devant être prévue par le Conseil de sécurité pour les vols humanitaires ou tout autre vol qu'il entendra autoriser) – visent à désorganiser le financement de l'EIL et du Front el-Nosra. L'Équipe de surveillance fait observer que ces mesures ne sont pas suffisantes en elles-mêmes pour répondre à la menace posée par l'EIL et le Front el-Nosra. Il est nécessaire d'adopter une stratégie globale qui intègre les initiatives multilatérales et les mesures nationales prises par les États Membres. Les sanctions ciblées, qu'il s'agisse du régime de sanctions contre Al-Qaida ou de tout autre régime de sanctions renforcé qui peut être adopté par le Conseil ne sauraient constituer qu'un aspect de la réponse à apporter sur le plan international.

95. Les sanctions ciblées du Conseil de sécurité contre les entités associées à Al-Qaida, telles que l'EIL et le Front el-Nosra, ont considérablement évolué au cours des 20 dernières années, notamment pour améliorer la qualité des inscriptions sur la Liste, favoriser la mise en œuvre des mesures de sanctions et encourager le Comité à envisager les sanctions adoptées dans le cadre du Chapitre VII de la Charte et leur contribution à la paix et à la sécurité internationales dans une optique stratégique. L'introduction de nouvelles mesures de sanctions suscitera toujours des inquiétudes, notamment au regard d'une menace sérieuse et immédiate à la paix et à la sécurité internationales. L'Équipe de surveillance joint donc une recommandation inhabituelle aux trois nouvelles mesures proposées, à savoir que le Comité procède à un examen de l'incidence des nouvelles mesures (si elles sont adoptées) dans un délai de 180 jours. Cette analyse permettra au Comité et, partant, au Conseil, d'évaluer le résultat des mesures renforcées et de les adapter en fonction des effets négatifs imprévus qui seraient éventuellement mis en lumière.

96. La troisième série de recommandations (sect. C ci-dessous) ne concerne pas les sanctions, mais vise à faire face à d'autres risques directs liés à l'EIL et au Front el-Nosra.

97. Il est nécessaire d'agir davantage pour tarir l'afflux de combattants terroristes étrangers dans les rangs de l'EIL et du Front el-Nosra, c'est pourquoi l'Équipe de surveillance recommande au Comité d'encourager les États Membres à recourir plus régulièrement à la base de données de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) sur les combattants transnationaux et autres plateformes multilatérales. (L'Équipe de surveillance, qui a été chargée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2178 (2014) de faire rapport sur la question des combattants

terroristes étrangers et de recommander des mesures supplémentaires à ce sujet, formulera d'autres recommandations en novembre 2014 et en mars 2015.) Les États Membres feront bien souvent appel à la coopération bilatérale entre services de renseignement, de sécurité et de police dans le cadre des affaires sensibles liées au terrorisme, mais l'échange multilatéral d'informations n'en sera pas moins un moyen utile de combattre cette menace étant donné la nature et l'ampleur du flux des recrues étrangères rejoignant les rangs de l'EIIL et du Front el-Nosra. Au cours de l'année écoulée, INTERPOL a rassemblé des informations concernant plus de 500 personnes soupçonnées d'être des combattants terroristes étrangers, avec leurs motivations, dans sa base de données correspondante. Ce chiffre ne représente cependant qu'une petite partie des individus suspects connus ayant des liens avec les seuls réseaux de recrutement de l'EIIL et du Front el-Nosra.

98. Il est également nécessaire de faire plus pour lutter contre le poison omniprésent de la propagande terroriste, en particulier celle des partisans et des sympathisants de l'EIIL. Cette propagande menace de déclencher une nouvelle vague de radicalisation, notamment en raison de l'utilisation systématique des médias sociaux et du recours à une violence extrême médiatisée pour attirer l'attention. La communauté internationale doit s'investir davantage pour combattre la vision du monde pernicieuse que véhiculent l'EIIL et les autres terroristes du mouvement Al-Qaida. Tel est l'objet de la dernière recommandation de l'Équipe, qui fait de l'élaboration d'une réponse internationale durable pour contrer la perpétuation par l'EIIL et le Front el-Nosra de la rhétorique du mouvement Al-Qaida une priorité stratégique de tout premier ordre.

A. Recommandations concernant les sanctions

Recommandation 1 : l'Équipe de surveillance recommande au Comité et à son président d'encourager les États Membres, notamment ceux qui sont le plus directement visés par la menace posée par l'EIIL et le Front el-Nosra, par un exposé et une note verbale ciblés, à proposer l'inscription sur la liste créée en application de la résolution 1267 (1999) d'autres individus ou entités clefs, y compris de facilitateurs ou d'entités très vulnérables aux effets des sanctions. Peuvent être citées, parmi les types d'individus susceptibles de faire l'objet d'une demande d'inscription, les personnes facilitant le fonctionnement des réseaux de recrutement de combattants terroristes étrangers basés en dehors des zones sous contrôle direct de l'EIIL et du Front el-Nosra, les personnes jouant un rôle clef en matière de logistique ou de propagande associées à l'EIIL et au Front el-Nosra et qui sont susceptibles de se déplacer et d'être affectées par les mesures d'interdiction de voyager, ou encore les pourvoyeurs de fonds dont l'implication dans le financement des activités terroristes de l'EIIL ou du Front el-Nosra a été établie par des États Membres. Peuvent notamment être citées, parmi les entités susceptibles de faire l'objet d'une demande d'inscription, les entreprises et les réseaux de contrebande faisant le commerce des marchandises provenant de l'EIIL ou du Front el-Nosra et qui accordent ainsi leur appui à ces entités, les autres groupes terroristes qui facilitent les activités de l'EIIL ou du Front el-Nosra ou leur prêtent assistance, ou encore les organisations à but non lucratif impliquées dans le financement ou la fourniture de tout autre soutien matériel à l'EIIL ou au Front el-Nosra.

Recommandation 2 : l'Équipe de surveillance recommande au Comité de continuer à encourager les États Membres à appliquer pleinement les sanctions

actuellement prévues au titre de la résolution 1267 (1999) contre l'EIL et le Front el-Nosra, en mettant tout particulièrement l'accent sur les États dans lesquels ces deux groupes sont présents ou qu'ils mobilisent des recrues, collectent des fonds et récupèrent des armes. Le régime de sanctions a un effet lorsqu'il est appliqué, ce qui fait de sa bonne mise en œuvre un élément fondamental de la réussite de la réponse internationale face à l'EIL et au Front el-Nosra. Compte tenu du fait que l'EIL et le Front el-Nosra sont principalement présents en Iraq et en République arabe syrienne, le rôle et les responsabilités incombant à ces deux États Membres, à leurs voisins immédiats et aux États Membres d'où proviennent les flux de capitaux et de combattants, ainsi que l'application efficace du régime de sanctions par ces États Membres et par la communauté internationale dans son ensemble sont essentiels.

Recommandation 3 : l'Équipe de surveillance, constatant que les lacunes dans l'application des sanctions résultent parfois d'un manque de capacités des États Membres, recommande au Président d'écrire aux organismes compétents des Nations Unies et aux autres entités multilatérales compétentes, afin de les encourager à mettre davantage l'accent sur le recensement des lacunes existantes en matière de capacités et à y remédier par la mise en œuvre d'une assistance technique et de projets de renforcement des capacités. La nécessité d'apporter une réponse immédiate au problème posé par l'EIL et le Front el-Nosra suppose d'agir tout aussi rapidement pour recenser les problèmes de capacités des États Membres et y remédier. Le Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité et sa Direction exécutive ont un rôle important à jouer en la matière. Parallèlement, des organismes spécialisés dans le renforcement des capacités, comme le Service de la prévention du terrorisme de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme récemment créé, demeurent des sources importantes pour financer les programmes, tout comme les organismes multilatéraux tels que le Forum mondial de lutte contre le terrorisme.

Recommandation 4 : l'Équipe de surveillance, notant le risque que l'EIL et le Front el-Nosra transfèrent des avoirs à l'étranger en utilisant le réseau bancaire, recommande au Comité, par la voie d'une note verbale, d'insister sur ce risque et :

a) **D'encourager les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à veiller, conformément à leur législation nationale, à ce que les institutions financières relevant de leur compétence fassent preuve d'une vigilance accrue et renforcent comme il se doit les procédures de surveillance applicables à toutes les relations et opérations bancaires impliquant des banques situées dans les territoires contrôlés par l'EIL et le Front el-Nosra;**

b) **D'exhorter les États Membres, à veiller, par le biais de leurs autorités de réglementation financière, à ce que les banques et les autres institutions financières possédant des filiales ou des succursales dans les territoires contrôlés par l'EIL et le Front el-Nosra mettent en place des mesures adéquates pour atténuer les risques de financement du terrorisme susceptibles de survenir au cours d'activités commerciales menées par ces deux groupes dans lesdits territoires.**

Cette recommandation vise directement le fait que le territoire sous contrôle de l'EIL et, dans une moindre mesure, celui sous contrôle du Front el-Nosra comptent de nombreuses agences bancaires. En outre, eu égard au fait que l'EIL détient des

avoirs considérables et dispose de revenus réguliers, il existe un risque résiduel que les spécialistes financiers de l'EIIL cherchent à sortir ces avoirs financiers d'Iraq et de Syrie par le biais du secteur bancaire formel.

B. Recommandations visant à renforcer les sanctions

Recommandation 5 : l'Équipe de surveillance, notant que l'EIIL est en mesure de générer des revenus réguliers, notamment par le biais de la contrebande de pétrole brut, recommande au Président de prier le Conseil de sécurité de demander à tous les États Membres frontaliers des territoires situés sous le contrôle de l'EIIL ou du Front el-Nosra de saisir sans délai tous les camions-citernes transportant du pétrole, avec leur chargement, venant du territoire contrôlé par l'EIIL et le Front el-Nosra ou cherchant à s'y rendre. Les États Membres seraient également chargés de rendre compte en détail au Comité de toute saisie ainsi opérée dans les 60 jours au plus tard à compter de ladite saisie. Cette mesure a été soigneusement choisie pour perturber la contrebande dont ces groupes tirent des revenus. Sans permettre d'éliminer entièrement ce commerce, elle pourrait néanmoins restreindre le nombre de gros camions-citernes disponibles. Elle met également les réseaux de contrebande et les chauffeurs-propriétaires de leurs camions devant leurs responsabilités, les dissuadant ainsi de coopérer avec l'EIIL et le Front el-Nosra.

Recommandation 6 : l'Équipe de surveillance, notant que le Front el-Nosra et l'EIIL tirent peut-être des revenus de la contrebande et de la vente d'antiquités enlevées illégalement sur le territoire de la République arabe syrienne ou sur le territoire iraquien, recommande au Président de prier le Conseil de sécurité de déclarer un moratoire mondial sur le commerce d'antiquités en provenance de la Syrie et de l'Iraq dont l'origine n'est pas claire et certifiée depuis l'adoption de la résolution 2170 (2014). Sans faire disparaître le marché illégal des antiquités de contrebande, un tel moratoire est néanmoins propre à perturber le marché des objets provenant de la Syrie et s'inspire des mesures prises antérieurement par le Conseil¹⁶² concernant l'Iraq, réduisant ainsi les revenus potentiels du Front el-Nosra et de l'EIIL.

Recommandation 7 : l'Équipe de surveillance, notant le risque que l'EIIL et le Front el-Nosra cherchent à exporter les actifs de valeur confisqués aux pouvoirs publics, aux systèmes bancaires et aux citoyens iraqiens et syriens, et notant également que l'EIIL et le Front el-Nosra sont susceptibles de chercher à importer des pièces détachées ou des armes essentielles, recommande au Président de prier le Conseil de sécurité de demander aux États Membres de refuser l'autorisation d'atterrir sur leur territoire ou d'en décoller aux aéronefs en provenance ou à destination de territoires situés sous le contrôle de l'EIIL ou du Front el-Nosra¹⁶³. Une procédure serait prévue pour permettre aux États

¹⁶² Voir le paragraphe 7 de la résolution 1483 (2003), où le Conseil exige notamment des États Membres qu'ils frappent d'interdiction le commerce ou le transfert des biens culturels iraqiens illégalement enlevés d'Iraq.

¹⁶³ L'interdiction proposée se situe dans la ligne des mesures de sanctions adoptées précédemment par le Conseil de sécurité. Voir, par exemple, le paragraphe 4, al. a), de la résolution 1267 (1999) et le paragraphe 11 de la résolution 1333 (2000).

Membres et aux organisations humanitaires de solliciter une dérogation ponctuelle et limitée auprès du Comité.

Recommandation 8 : l'Équipe de surveillance recommande au Président de prier le Conseil de sécurité de charger le Comité de procéder, dans un délai de 180 jours, à une étude d'impact des nouvelles mesures (si elles sont adoptées). Cette analyse pourrait permettre de mettre en évidence les progrès accomplis dans l'application des sanctions, de recenser les problèmes non envisagés et d'aider le Comité à procéder à d'éventuels ajustements.

C. Recommandations ne concernant pas les sanctions

Recommandation 9 : l'Équipe de surveillance recommande au Comité d'appeler l'attention de tous les États Membres, par la voie d'une note verbale, sur la nécessité impérieuse d'échanger des informations sur les personnes qu'ils savent être ou soupçonnent d'être des combattants terroristes étrangers, et de les encourager à recourir, le cas échéant, conformément à leur législation nationale, à la base de données d'INTERPOL sur les combattants étrangers et aux autres outils d'échange d'informations dans ce domaine. Cette recommandation découle de l'analyse du rôle important joué par les combattants terroristes étrangers au sein de l'EIIL et, dans une moindre mesure, du Front el-Nosra. L'échange efficace d'informations entre les États Membres reste difficile.

Recommandation 10 : l'Équipe de surveillance recommande au Président de porter à l'attention du Conseil de sécurité la nécessité de mieux coordonner les mesures nationales et multilatérales tendant à lutter contre l'idéologie et les représentations pernicieuses véhiculées par l'EIIL et le Front el-Nosra ainsi que les autres groupes du mouvement d'Al-Qaida. Il s'agit notamment de mettre au point des stratégies de communication nationales et multilatérales visant à lutter contre l'extrémisme. Voilà plus de 20 ans que la machine de propagande du mouvement Al-Qaida est à l'œuvre, mais le problème devient plus complexe, diversifié et pernicieux à l'ère numérique. Ce sont les communautés musulmanes et les États Membres concernés qui sont les mieux à même de contrecarrer l'image dénaturée de l'islam que donnent l'EIIL et le Front el-Nosra ainsi que les autres groupes associés à Al-Qaida. L'incidence sur le plan humain de la brutalité et de l'extrémisme de l'EIIL et du Front el-Nosra peut être combattue par tous les États Membres et par la société civile dans son ensemble. Ni les combattants et les idéologues de l'EIIL et du Front el-Nosra, ni ceux qui leur prêtent leur concours ne sont des héros. Leur millénarisme révolutionnaire pervers, illusoire et destructeur laisse de nombreuses victimes dans son sillage. Il est impératif de redoubler les efforts de démystification menés au niveau international, notamment auprès des jeunes qui sont enclins à se laisser entraîner par la séduisante simplicité du discours d'Al-Qaida.

VIII. Conclusion

99. Lutter contre la menace que représentent l'EIIL et le Front el-Nosra et la neutraliser exige que le Conseil de sécurité mette en œuvre une stratégie globale qui soit large et suffisamment ambitieuse. Dans le présent rapport, l'Équipe a cherché à donner une description de la menace et proposé une analyse qui n'est qu'une

esquisse, compte tenu de l'extrême difficulté qu'il y a à rassembler des données factuelles solides. Ces considérations ont conduit à la série de recommandations exposées dans la section qui précède.

100. L'Équipe de surveillance serait heureuse de connaître les observations auxquelles pourrait donner lieu la lecture des analyses et recommandations formulées dans le présent rapport. Les réactions peuvent être communiquées à l'adresse électronique suivante : 1267mt@un.org.

Annexe

Individus importants pour l'EIL et le Front el-Nosra et figurant sur la Liste relative aux sanctions contre Al-Qaida



